



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST**

CFST 2023

RAPPORT ANNUEL

3 | Condensé du
management

6 | Tableau synoptique

7 | Commission

27 | Cantons

33 | SECO

42 | Suva

59 | Organisations
spécialisées

Madame, Monsieur,

Avec l'année 2023 s'achève la législature 2020–2023 de la CFST, qui a été indubitablement dominée par la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour y faire face. Malgré cet événement inattendu, la CFST a été en mesure d'aller de l'avant dans ses divers travaux. Ces dernières années, elle a notamment poursuivi la migration des cours CFST dans le paysage formel de la formation et mis en œuvre plusieurs mesures dans le domaine MSST pour consolider les solutions MSST interentreprises. Des progrès importants ont aussi été accomplis sur ces thèmes au cours de l'exercice sous revue: ainsi, le SEFRI a approuvé le règlement de l'examen professionnel supérieur d'experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) et quatre nouvelles solutions MSST interentreprises ont été certifiées.



Il va sans dire que les préparatifs pour les quatre années à venir sont allés bon train en 2023. Avec la nomination par le Conseil fédéral des nouveaux membres pour la nouvelle législature, la CFST est également en ordre de marche en termes de personnel. Le présent rapport est l'occasion de remercier de leur engagement les membres qui ont quitté la CFST à la fin de cette période administrative.

Bien que la CFST et ses activités soient en constante évolution, certains éléments récurrents de son programme annuel contribuent à chaque fois à son succès. C'est incontestablement le cas des Journées de la CFST, auxquelles est consacré le thème prioritaire du présent rapport (p. 16). La Journée de travail, la Journée destinée aux organismes responsables ainsi que la Journée suisse de la sécurité au travail JSST reposent sur différentes conceptions. Toutefois, en tant que lieux d'échange et de réseautage, elles contribuent de manière significative aux objectifs stratégiques de la CFST. Ces Journées encouragent l'exécution uniforme et efficace, concourent au développement du système MSST et soutiennent les entreprises dans leurs efforts pour proposer des postes de travail sûrs et sains en transmettant les dernières connaissances en matière de prévention.

Événements importants

- Le 12 juillet 2023, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le règlement de l'examen professionnel supérieur d'experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS). La migration des cours CFST d'ingénieurs de sécurité dans le paysage formel de la formation aura par conséquent lieu, comme prévu, lors des premiers examens qui se tiendront fin janvier 2025.
- La Journée suisse de la sécurité au travail JSST 2023 consacrée à «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique» s'est déroulée le 19 octobre 2023 au Kursaal à Berne.
- La CFST a approuvé une nouvelle solution par branche (cabinets médicaux et dentaires), une solution par groupe d'entreprises (Vigier Holding) et deux nouvelles solutions types (SIOP, Gsell Sicherheit GmbH).
- Après leur mise à jour, les directives CFST 6510 «Formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante» et 6511 «Vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante» ont été adoptées.

47 049

visites d'entreprises

Principaux chiffres

Au cours de l'exercice 2023, les experts des organes d'exécution de la sécurité au travail ont de nouveau fourni des prestations exhaustives sur le plan de la sécurité au travail. Parmi celles-ci, il convient de relever les 47 049 visites d'entreprises contre 48 096 l'année précédente. Le nombre de visites d'entreprises par la Suva (23 624 contre 24 115 l'année précédente), les cantons (11 756 contre 12 464) et le SECO (43 contre 49) a baissé, tandis qu'il a légèrement augmenté pour les organisations spécialisées (11 626 contre 11 468). En 2023, 41 742 travailleurs ont subi un examen préventif réalisé dans le cadre de la médecine du travail (année précédente: 38 988).

Résultats financiers

L'année 2023 s'est soldée par des recettes de 124 292 881 francs et des dépenses de 128 835 530 francs. Le solde des passifs sera prélevé sur la réserve de compensation.

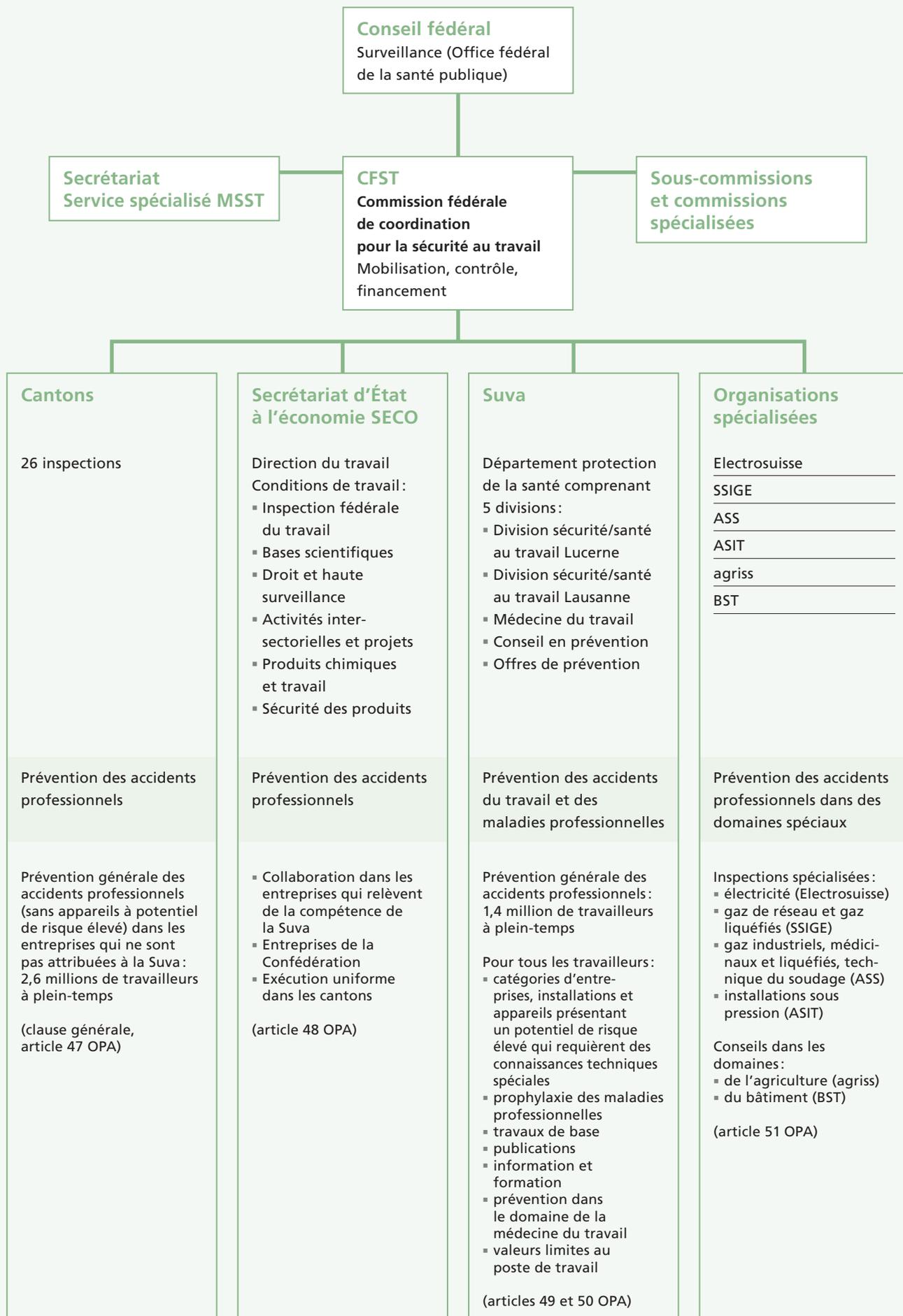
Sur le montant des charges, 121 815 849 francs ont été alloués aux organes d'exécution pour l'indemnisation légale des activités d'exécution relevant de la prévention des accidents et des maladies professionnels.

La CFST accorde la priorité absolue à l'utilisation responsable des moyens. Elle coordonne les efforts et les initiatives de tous les participants et s'engage pour des solutions équilibrées et efficaces. La réussite de la prévention est toujours une performance collective. Je tiens donc ici à remercier toutes celles et tous ceux qui s'engagent activement pour la prévention au travail.

Lucerne, mars 2024

A handwritten signature in green ink, appearing to read 'F. Weber', is positioned above the name of the signatory.

Felix Weber, président
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST



Commission

Au cours du dernier exercice, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST a siégé à 4 reprises. Au total, elle a traité 68 objets (année précédente: 70). Les séances ont eu lieu le 21 mars, le 28 juin, le 17 octobre et le 14 décembre 2023.

Liens utiles dans ce chapitre:

- ▶ www.cfst.ch
- ▶ www.cfst.ch/communications
- ▶ www.laboratoire-de-leadership.ch
- ▶ www.guide.cfst.ch
- ▶ www.cfst-solutionsmsst.ch
- ▶ www.he-chef.ch

Compétence et organisation

Compétences fonctionnelles

La CFST et ses membres poursuivent l'objectif commun de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles dans toute la Suisse. La CFST assume un rôle de pilotage et de coordination, et est la plateforme centrale d'échange d'informations dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Elle définit les thèmes pour la prévention dans ce domaine, veille à une application uniforme des prescriptions dans les entreprises et soutient les organes d'exécution dans leurs tâches. La CFST délimite les différents domaines d'exécution, dans la mesure où le Conseil fédéral n'a pas édicté de dispositions (art. 85, al. 3 LAA, art. 52 ss OPA). La disposition adoptée par le Conseil fédéral est représentée sous forme de tableau à la page 6. Compte tenu de la diversité des acteurs et des tâches, la CFST offre la garantie que les moyens disponibles sont utilisés de manière efficace et efficiente en fonction des risques et des modèles systémiques répertoriés. Elle permet également de limiter d'éventuels doublons.

Membres

La loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) du 20 mars 1981 prévoit une commission extraparlamentaire à l'art. 85, al. 2. Celle-ci est constituée de trois représentants des assureurs LAA, de huit représentants des organes d'exécution (dont trois représentants de la Suva, deux des organes d'exécution fédéraux et trois des organes d'exécution cantonaux de la loi sur le travail (LTr)) et de deux représentants des employeurs et des travailleurs. Le législateur a confié la présidence à la Suva. De par la fonction qu'elle exerce, la CFST est une commission décisionnelle au sens de l'art. 8a de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) disposant d'un pouvoir de décision (cf. décision du Conseil fédéral instituant la CFST du 14 décembre 2018).

Depuis octobre 2000, un représentant de l'office compétent – autrefois l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), aujourd'hui l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) – participe également aux séances en tant que délégué.

Le 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a nommé le président, le vice-président et les membres de la CFST pour la période administrative 2024–2027.

La CFST a nommé à son tour le 14 décembre 2023 les représentants sans droit de vote des membres.

Durant l'exercice, la CFST était composée de la manière suivante:

Président			
Felix Weber, lic. ès sc. éc. HSG	Président de Direction, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Vice-président			
Pascal Richoz, lic. ès lettres	Chef du centre de prestations Conditions de travail, Direction du travail, SECO	Holzikofenweg 36	3003 Berne

Représentants des assureurs			
Irène Hänkli, lic. en droit, avocate	Chargée de l'assurance-accidents et indemnité journalière en cas de maladie, Association Suisse d'Assurances ASA	Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14	8022 Zurich
Isabel Kohler Muster, lic. en droit, avocate	Responsable du service juridique du groupe santésuisse	Römerstrasse 20	4502 Soleure
Représentants des organes d'exécution (Suva, organes d'exécution de la LTr)			
André Meier, physicien dipl.	Chef de la division sécurité / santé au travail AL, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Edith Müller Loretz	Membre de la Direction / cheffe du département protection de la santé, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Dr Anja Zyska Cherix	Médecin-cheffe et cheffe de la division médecine du travail, Suva	Avenue de la Gare 23	1003 Lausanne
Corina Müller, lic. en droit	Cheffe du secteur Droit et haute surveillance, Direction du travail, SECO	Holzikofenweg 36	3003 Berne
Beat Bachmann (jusqu'au 30.9.2023)	Chef de l'inspection du travail Canton de Saint-Gall, Office de l'économie et du travail	Davidstrasse 35	9001 Saint-Gall
Guido Fischer, ing. ETS	Chef de l'inspection du travail du canton de Thurgovie, Office de l'économie et du travail	Bahnhofplatz 65	8510 Frauenfeld
Nicole Hostettler, lic. ès lettres	Cheffe de l'Office de l'économie et du travail du canton de Bâle-Ville	Sandgrubenstrasse 44	4005 Bâle
Représentants des employeurs et des travailleurs			
Kurt Gfeller, lic. ès. sc. pol.	Vice-directeur, Union suisse des arts et métiers	Schwarztorstrasse 26	3001 Berne
Simon Wey, docteur ès sc. éc.	Économiste en chef, Union patronale suisse	Hegibachstrasse 47	8022 Zurich
Luca Cirigliano, docteur en droit	Secrétaire central, Union syndicale suisse	Monbijoustrasse 61	3000 Berne 23
Diego Frieden, lic. ès sc. pol., MSc in Economics	Responsable de branche suppléant Poste & Logistique et secrétaire central transfair (Travail.Suisse)	Hopfenweg 21	3000 Berne 14
Déléguée de l'Office fédéral de la santé publique			
Alexandra Molinaro	Cheffe de la section Assurance-accidents, prévention des accidents et assurance militaire, Office fédéral de la santé publique (OFSP)	Schwarzenburgstrasse 157	3003 Berne
Représentants sans droit de vote des assureurs			
Daniel Jontofsohn (jusqu'au 31.5.2023)	Chef du département des assurances maladie et accidents, Association Suisse d'Assurances ASA	Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14	8022 Zurich
Matthias Schenker (à partir du 17.10.2023)	Chef du département des assurances maladie et accidents, Association Suisse d'Assurances ASA	Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14	8002 Zurich

Dominik Gresch	Responsable Assurance-maladie complémentaire, département Bases fondamentales, santésuisse	Römerstrasse 20	4502 Soleure
-----------------------	--	-----------------	--------------

Représentants sans droit de vote des organes d'exécution (Suva, organes d'exécution de la LTr)

Olivier Favre	Chef de la division sécurité/santé au travail SR, Suva	Avenue de la Gare 23	1001 Lausanne
Martin Gschwind	Expert scientifique, état-major département protection de la santé, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Dr Susanna Stöhr	Cheffe du secteur prestations de médecins spécialistes, Suva	Fluhmattstrasse 1	6002 Lucerne
Marc Arial	Chef du secteur Bases scientifiques, Direction du travail, SECO	Holzikofenweg 36	3003 Berne
Christophe Iseli	Chef de l'Inspection fédérale du travail, Direction du travail, SECO	Holzikofenweg 36	3003 Berne
Nicolas Bolli	Chef du Service de protection des travailleurs et des relations du travail, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Canton du Valais	Rue des Cèdres 5	1950 Sion
Eva Pless, docteur en droit	Cheffe de la division droit du travail et protection des travailleurs, Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail, canton de Bâle-Campagne	Bahnhofstrasse 32	4133 Pratteln
Roland Schlup	Chef sécurité et protection de la santé au travail, Office de l'économie, Canton de Berne	Laupenstrasse 22	3011 Berne

Représentants sans droit de vote des employeurs et des travailleurs

Philippe Carlen	Chef Qualité-Environnement-Sécurité, Société suisse des entrepreneurs SSE	Weinbergstrasse 49	8042 Zurich
Simon Geisshüsler	Responsable Technique et gestion d'entreprise, suissetec	Auf der Mauer 11	8021 Zurich
Christine Michel	Secrétaire spécialisée Protection de la santé / Sécurité au travail, syndicat Unia	Weltpoststrasse 20	3000 Berne 14

Poste du deuxième représentant des travailleurs vacant

Déléguée suppléante de l'Office fédéral de la santé publique

Marianne Gubser	Section Assurance-accidents, prévention des accidents et assurance militaire, Office fédéral de la santé publique (OFSP)	Schwarzenburgstrasse 157	3003 Berne
------------------------	--	--------------------------	------------

Secrétariat

Le secrétariat se trouve à Lucerne dans les locaux de la Suva, avec laquelle il est étroitement lié au niveau de l'organisation. En tant qu'unité de réalisation proprement dite et de plaque tournante, il se consacre aux questions liées aux finances, à la communication, à la formation complémentaire ou postgraduée, à la réglementation, à la coordination des tâches des organes d'exécution, et organise l'échange d'informations entre ceux-ci. Il prépare et amène à maturité décisionnelle les affaires traitées en sous-commissions, commissions spécialisées et groupes de projet et de travail afin que la CFST puisse accomplir au mieux les tâches qui lui sont confiées de par la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA). Le secrétariat est situé Alpenquai 28b à Lucerne depuis le 27 mai 2022.

La fonction de secrétaire principal de la CFST est assurée par **Carmen Spycher**. La secrétaire principale suppléante et juriste est **Iris Mandanis**.

Peter Schwander est responsable de projet au sein du secrétariat. Son champ d'activité comprend notamment les tâches liées à la formation de base et à la formation complémentaire des spécialistes MSST ainsi que la coordination des activités de prévention et l'accompagnement des campagnes de sensibilisation de la CFST. **Clarissa Kiener**, responsable du controlling / spécialiste état-major, est chargée de la préparation, de la négociation, de la surveillance ainsi que du controlling des contrats de prestations de la CFST avec les organes d'exécution. **Matthias Bieri** est le rédacteur interne du secrétariat et, à ce titre, le principal responsable des publications et du travail de relations publiques. Les tâches administratives en matière de finances, d'information, de communication, d'organisation des séances et conférences et de gestion des pages Web sont assumées par Mesdames **Jutta Barmettler**, **Eveline Koch** et **Silvia Hediger**.

Le responsable du service spécialisé MSST est **Eric Montandon**. Ce service supervise les solutions par branches, par groupes d'entreprises et les solutions types, et est responsable de leur recertification.

Organes

Pour le traitement de questions particulières ou la préparation de certaines tâches incombant à la CFST, des groupes spécialisés sont fréquemment institués. La CFST connaît des sous-commissions, des commissions spécialisées ainsi que des groupes de projet et de travail. Les sous-commissions sont, en règle générale, exclusivement composées de membres et/ou des représentants sans droit de vote de la CFST. Elles préparent les affaires qui, au vu de leur importance, doivent être traitées par la CFST, mais que le temps imparti aux séances régulières ne permet pas de régler dans tous leurs détails. La plupart des commissions spécialisées ont pour tâche principale d'élaborer des projets d'ordonnances et de directives. Elles sont composées de spécialistes des domaines à réglementer et de représentants des partenaires sociaux. Des experts juridiques de l'Office fédéral de la santé publique et de l'Office fédéral de la justice sont également associés aux travaux lors de la préparation d'ordonnances du Conseil fédéral. En fonction des besoins, la CFST institue des groupes de projet et des groupes de travail spéciaux pour la préparation d'autres affaires.

Sous-commissions

À l'heure actuelle, les sous-commissions suivantes sont instituées:

La **sous-commission des finances et du budget** est chargée du contrôle de l'évolution à moyen terme des finances, du montant de la réserve de compensation et du supplément de prime. Elle établit chaque année à l'intention de la CFST un rapport sur la situation financière et les perspectives d'avenir de cette dernière. Ce rapport est ensuite adressé à l'OFSP. Elle a pour mission de présenter les prévisions de recettes et les dépenses maximales admissibles pour deux exercices et de préparer le budget à l'intention de la CFST. Elle se charge en outre des grandes orientations liées à la répartition des fonds à court et à moyen terme. Cette sous-commission s'est réunie quatre fois au cours de l'exercice. À cette occasion, elle a abordé les grilles de rapport 2022 des organes d'exécution et le reporting 2022 à la CFST. Elle a par ailleurs traité une proposition de l'Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs (AIPT) d'adapter le taux horaire pour les organes d'exécution cantonaux de la LTr, des propositions des organisations spécialisées ainsi que du concept détaillé de l'Antenne intercantonale de prévention LAA. En outre, la sous-commission des finances et du budget s'est occupée des charges communes de la Suva et de la vente de produits de sécurité

de la Suva. Elle a établi un projet de budget pour l'année 2024 et une ébauche de budget-cadre pour 2025 avec les propositions des organes d'exécution.

La Suva, les organes d'exécution de la LTr, les assureurs privés, les partenaires sociaux ainsi que le secrétariat sont représentés au sein de cette sous-commission.

Direction: André Meier (Suva)

La **sous-commission «Règlement d'indemnisation Cantons/SECO»** est chargée, d'une part, des activités donnant droit à indemnisation des organes d'exécution de la loi sur le travail, et, d'autre part, du contrôle et de la négociation des contrats de prestations avec les cantons et le SECO. Cette sous-commission s'est réunie deux fois au cours de l'exercice. Elle a traité en particulier les bases contractuelles ainsi que les principes fondamentaux pour la négociation des contrats de prestations à partir de 2021 et adopté en novembre 2023 une liste de codes actualisée valable à partir du 1^{er} janvier 2024. Les discussions ont également porté sur les analyses des décomptes pour l'année 2022, le traitement des crédits supplémentaires pour 2023 ainsi que sur le montant du budget-cadre des cantons en 2024. Une proposition de l'Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs (AIPT) d'adapter le taux horaire pour les organes d'exécution cantonaux de la loi sur le travail a été abordée au cours de l'exercice. En outre, elle a

discuté des mesures à moyen terme pour atteindre les objectifs minimaux des organes d'exécution. La sous-commission a aussi traité diverses questions des cantons, et informé l'ensemble des cantons lorsque cela s'est avéré nécessaire pour l'égalité de traitement.

Direction: Pascal Richoz (SECO)

La **sous-commission Recensement et coordination des activités de prévention (sous-commission RCP)** discute de l'ensemble des produits de prévention prévus, tels que moyens d'information, actions, campagnes et programmes de sécurité contribuant à la prévention des maladies et des accidents professionnels. Elle vérifie dans ce cadre s'il existe un besoin particulier de coordination entre les différents organes d'exécution. Son travail repose sur des instructions créées spécialement à cet effet. Ces instructions ont été actualisées par la sous-commission et mises en vigueur par la CFST en mars 2023.

Au cours de l'exercice sous revue, la sous-commission RCP de la CFST s'est réunie à trois reprises.

Tous les besoins de coordination identifiés ont pu être réglés au sein de la sous-commission, c.-à-d. sans avoir à adresser de demandes à la CFST.

Direction: André Meier (Suva)

Commissions spécialisées

Des spécialistes confirmés des domaines à traiter et au moins un représentant, respectivement des employeurs

et des travailleurs des branches concernées, apportent leur concours dans les commissions spécialisées. L'OFSP est aussi représenté dans plusieurs de ces commissions.

Tableau 1: commissions spécialisées actuellement instituées pour la préparation d'ordonnances et de directives

Commission spécialisée (n°)	Domaine d'activité	Présidence
12	Bâtiment	Adrian Bloch, Suva
13	Chimie	Edgar Käslin, Suva
14	Équipements de travail	Philipp Ritter, Suva
15	Gaz et soudage	Bernhard Krauss, ASS (à partir du 17. 10. 2023)
17	Bois et forêt	Philipp Ritter, Suva
19	Directives	Carmen Spycher, CFST
21	Formation de caristes	Philipp Ritter, Suva
22	MSST	Eric Montandon, CFST
23	Questions de formation	Peter Schwander, CFST

La commission spécialisée 12 «**Bâtiment**» a révisé la «Directive pour la formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante» (CFST 6510) et la «Directive pour la vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante» (CFST 6511). Elles ont été adoptées le 17 octobre 2023 par la CFST. Le 1^{er} septembre 2023 est également entrée en vigueur la révision de l'ordonnance sur les conditions de sécurité régissant l'utilisation des grues (RS 832.312.15), afin que soit indiqué à la fois dans l'ordonnance et les directives qu'une instruction n'est plus suffisante pour élinguer des charges, mais que ces travaux nécessitent une formation. La commission spécialisée 12 a pris part à la révision de cette ordonnance. En outre, la commission spécialisée 12 a démarré la révision de la directive 6514 «Travaux souterrains».

La commission spécialisée 13 «**Chimie**» a travaillé sur la révision de la directive 6503 «Amiante».

La commission spécialisée 19 «**Directives**», avec le concours de l'OFSP, contrôle le recueil des normes existantes en ce qui concerne leur actualité. Elle s'est penchée sur différentes directives au cours de l'exercice. D'une part, elle a recommandé à la CFST, après l'examen correspondant, l'adoption des directives révisées 6510 «Directive pour la formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante» et 6511 «Directive pour la vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante». D'autre part, elle a examiné la proposition de révision de la directive 6509 «Soudage, coupage et techniques connexes appliqués à l'usinage des matériaux métalliques» et l'a ensuite transmise à la CFST pour attribution du mandat. Pour ce faire, la commission spécialisée 19 s'est appuyée sur les informations fournies par les commissions spécialisées compétentes 12 «Bâtiment», 13 «Chimie» et 15 «Gaz et soudage». Elle a aussi travaillé sur la révision des «Instructions pour l'établissement de directives et la préparation d'ordonnances dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé sur le lieu de travail» (CFST 6024).

La commission spécialisée 22 «**MSST**» s'occupe des questions relatives à la directive MSST 6508. Elle traite les demandes relatives à l'adoption, à la recertification et au retrait de la reconnaissance des solutions MSST interentreprises. Elle se consacre à l'exécution coordonnée de la directive MSST, ainsi qu'à la formation et à la communication y afférentes. Elle a été mandatée par la CFST pour soumettre les thèmes

prioritaires intéressant l'ensemble des organes d'exécution pour les contrôles du système MSST. Au cours de l'exercice sous revue, elle a recertifié 14 solutions interentreprises. La CFST a par ailleurs approuvé une nouvelle solution par branche (cabinets médicaux et dentaires) ainsi qu'une solution par groupe d'entreprises (Vigier Holding) et deux nouvelles solutions types (SIOP, Gsell Sicherheit GmbH). L'application systématique des Instructions pour l'élaboration et l'adoption des solutions MSST interentreprises conduit à une amélioration qualitative et contribue ainsi de manière déterminante à la sécurité au travail et à la protection de la santé des entreprises affiliées. Les temps forts de cette année ont été la poursuite de la formation des organes d'exécution (SECO, inspections cantonales du travail, Suva et agriss) au nouveau concept de mise en œuvre de la directive MSST (CFST 6056) ainsi qu'au manuel MSST destiné aux organes d'exécution (CFST 6071), tous deux publiés par la CFST. Le thème prioritaire abordé dans les prochaines années lors des contrôles MSST dans le domaine de la protection de la santé sera l'utilisation en toute sécurité des produits chimiques.

La commission spécialisée 23 «**Questions de formation**» est chargée d'élaborer les bases décisionnelles en matière de formation de base et complémentaire des spécialistes de la sécurité au travail, et de concevoir des scénarios prospectifs. Elle traite aussi des questions en lien avec les offres actuelles de formation de base et complémentaire et celles liées au transfert des cours CFST dans le paysage formel de la formation, et recueille les propositions des organisations spécialisées à l'intention de la CFST. La CFST est régulièrement informée de l'avancement des travaux. La commission spécialisée 23 s'est réunie quatre fois au cours de l'exercice. Elle a notamment élaboré les bases pour la prime de réussite destinée aux futurs experts et experts STPS, évalué les demandes de soutien financier pour des offres de formation complémentaire, examiné les tâches et compétences des différents échelons de fonction en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, et en a déduit des observations à l'intention d'autres commissions spécialisées et groupes de travail.

Les experts de la commission spécialisée 23 «Questions de formation» qui ne font pas partie d'un organe d'exécution ont évalué, en collaboration avec le secrétariat, les concepts de cours pour l'examen professionnel supérieur d'experte/expert STPS et formulé des propositions à l'intention de la CFST.

Commission d'examen pour les cours de la CFST

La commission d'examen de la CFST est régie par le «Règlement d'examen des spécialistes de la sécurité au travail (règlement CFST 6057)» aux chiffres 3.1 à 3.3.

Au cours de trois séances, la commission d'examen de la CFST, sous la présidence de Peter Schwander (secrétariat de la CFST), a défini les programmes d'examen, décidé de l'admission des personnes ayant accompli une formation de base à l'étranger et nommé les responsables de cours ainsi que les experts. En outre, la commission d'examen a pris acte du rapport de la Suva concernant les cours CFST 2022 et l'a soumis à la CFST pour information et pour transmission à l'Office fédéral de la santé publique.

En vue de l'organisation des derniers cours pour ingénieurs de sécurité, la commission d'examen de la CFST s'est également occupée des travaux de clôture et de la préparation de l'abrogation du règlement.

Groupes de travail

Institué par la CFST pour développer les conventions de prestations avec les organes d'exécution et dirigé par Iris Mandanis (secrétariat de la CFST), le groupe de travail «Actualisation des conventions de prestations OE» a commencé en 2023 à mettre à jour la convention de prestations avec l'organisation spécialisée agriss. Celle-ci doit être harmonisée avec la structure des conventions de prestations avec les cantons, la Suva et le SECO.

La CFST a chargé le groupe de travail «Extension du mandat de coordination de la CFST», dirigé par Carmen Spycher (secrétariat de la CFST), des tâches suivantes:

- analyser les lacunes dans la coordination active entre la sécurité au travail régie par l'OPA et la protection de la santé régie par l'OLT 3;
- réfléchir à la manière dont les services concernés pourraient mieux se compléter et se soutenir, et à la façon dont la coordination pourrait être renforcée;
- élaborer des options d'action réalistes pour mieux coordonner les réglementations et les processus; et
- soumettre à la CFST une proposition de mise en œuvre.

Sur la base des travaux préliminaires, la CFST s'est prononcée sur le principe en faveur d'une approche intégrée de la prévention en matière de sécurité au travail conformément à l'OPA et de protection de la santé conformément à l'OLT 3.

Au cours de l'exercice, le groupe de travail «Bases légales aptitude/formation complémentaire des spécialistes MSST», dirigé par Peter Schwander (secrétariat CFST), a démarré ses discussions. Ce nouveau groupe de travail est chargé de présenter une proposition concrète d'adaptation des bases légales pour la formation complémentaire et la reconnaissance internationale des spécialistes MSST. Les représentants des organes d'exécution, des organisations spécialisées et du secrétariat de la CFST se sont réunis à cet effet à cinq reprises et ont discuté des premières pistes possibles.

Faits et chiffres

Statistique des accidents professionnels

La statistique des accidents relevant de la LAA pour 2023 a été publiée en octobre 2023, en français et allemand, par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA). Les assureurs-ac-

cidents ont enregistré 293 132 accidents professionnels et non professionnels en 2022. En comparaison avec l'année précédente, le nombre des accidents et maladies professionnels a augmenté de 5,9%.

Tableau 2: statistique des accidents LAA (salariés et demandeurs d'emploi)

	2022	2021	Variation
Accidents professionnels et maladies professionnelles	293 132	276 886	+5,9 %
Accidents durant les loisirs	600 715	536 208	+12,0 %
Accidents et maladies professionnelles des personnes demandeuses d'emploi	15 830	18 417	-14,0 %
Total	911 000	831 511	+9,5 %

La statistique du tableau 2 est basée sur les informations fournies par les 23 assureurs LAA actifs en 2022 qui couvrent actuellement les salariés assurés à titre obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que contre les maladies professionnelles. La statistique inclut aussi les données de l'assurance-accidents obligatoire des chômeurs assurés auprès de la Suva.

La CFST contribue financièrement au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) en vue de l'élaboration des statistiques des accidents professionnels et d'analyses spéciales.

Activité de contrôle et de conseil

Au cours de l'exercice sous revue, les experts des organes d'exécution de la sécurité au travail ont de nouveau fourni des prestations exhaustives sur le plan de la sécurité au travail. Parmi celles-ci, il convient de

relever les 47 049 visites d'entreprises (année précédente: 48 096), dont 23 624 (24 115) effectuées par la Suva, 11 756 (12 464) par les cantons, 43 (49) par le SECO et 11 626 (11 468) par les organisations spécialisées.

Tableau 3: visites d'entreprises et contrôles MSST des organes d'exécution

	Visites d'entreprise 2023	Visites d'entreprise 2022	Contrôles du système MSST 2023	Contrôles du système MSST 2022
Suva	23 624	24 115	1 976	1 530
Cantons	11 756	12 464	4 034	3 945
SECO	43	49	17	17
Total	47 049	48 096		

Utilisation des fonds

Conventions de prestations avec les organes d'exécution

Depuis un certain temps, des contrats ou des conventions de prestations sont utilisés en vue du pilotage des prestations de l'État. À l'heure actuelle, ils constituent un outil reconnu pour régler le rapport entre l'État et les organismes à but non lucratif, notamment dans les domaines social, de la santé et de la formation. La CFST a conclu de tels contrats depuis 2015 avec les organes d'exécution. Les contrats de prestations avec les organes d'exécution se fondent sur la décision du Conseil fédéral du 2 juillet 2014 relative à l'optimisation des ordonnances et de l'exécution en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (projet VVO 2010). Celle-ci indique que le DFI doit «faire en sorte que la CFST renforce ses tâches de coordination au moyen des contrats de prestations conclus avec les organes d'exécution».

Depuis 2021, les conventions de prestations utilisées pour tous les organes d'exécution se basent sur le nouveau modèle actualisé. Il s'agit d'un contrat de prestations d'une durée illimitée mais résiliable, accompagné d'un catalogue de prestations à convenir chaque année, mentionnant la quantité et le montant de l'indemnisation des activités. Les catalogues de prestations pour 2024 ont été élaborés et adoptés en 2023.

Contacts avec les assureurs-accidents

La Suva et les assureurs enregistrés auprès de l'Office fédéral de la santé publique OFSP selon l'art. 68 LAA fournissent chaque année à la fin août leurs prévisions concernant les primes nettes escomptées pour le prochain exercice. En se fondant sur ces informations, le secrétariat calcule les recettes probables générées par le supplément de prime destiné à la prévention des accidents et des maladies professionnels. Ces chiffres servent de base au budget. Les assureurs annoncent les résultats définitifs de leurs primes nettes après la clôture de leur exercice annuel. Le prélèvement et le virement du supplément de prime sont contrôlés tous les ans par un organe de révision externe qui adresse à la CFST un rapport de révision. Cette année encore, aucune remarque n'a été émise à ce sujet.

Révision

La CFST peut procéder elle-même à la révision des décomptes des organes d'exécution ou les faire examiner par un organe de révision conformément à l'art. 96, al. 3 OPA. Elle a fait usage de cette possibilité et fait réaliser, par le secrétariat, des contrôles par sondages des décomptes des organes d'exécution de la loi sur le travail pour l'année 2023. Par ailleurs, les comptes de la Suva, des organes d'exécution cantonaux et fédéraux et des organisations spécialisées ont été contrôlés par leurs propres organes de révision.

Budget

La sous-commission des finances et du budget a pour tâche de présenter un projet de budget à la CFST (cf. p. 11). Le budget de l'année 2024 et le budget-cadre 2025 ont été adoptés lors de la séance d'automne de la CFST.

Comptes annuels

Pour un total des produits de 124 292 881 francs et des charges de 128 835 530 francs, le compte séparé 2023 relatif à l'utilisation du supplément de prime destiné à la prévention des accidents et des maladies professionnels affiche un solde débiteur de 4 542 649 francs. Ce compte séparé peut être obtenu auprès du secrétariat de la CFST, Alpenquai 28b, 6005 Lucerne, ekas@ekas.ch ou par téléphone au 041 419 59 59.

Aspects juridiques

Lois et ordonnances, nouveautés au niveau lois

Au cours de l'année écoulée, la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA; RS 832.20) n'a enregistré aucune modification sous son titre sixième, déterminant pour la sécurité au travail.

Nouveautés au niveau ordonnances

Au cours de l'exercice, l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA; RS 832.30) n'a pas été modifiée. Le 16 juin 2023, le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur les conditions de sécurité régissant l'utilisation des grues (ordonnance sur les grues; RS 832.312.15). La révision de l'ordonnance sur les grues est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Nouveautés au niveau loi et ordonnance sur le thème COVID-19 qui concernent la CFST

L'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (ordonnance COVID-19 situation particulière) a été abrogée le 17 février 2022. Les contrôles d'hygiène effectués par les organes d'exécution de la LTr et la Suva ont également cessé à cette même date. À compter du 1^{er} janvier 2023, les al. 2 à 4 de l'art. 4 de la loi COVID-19 ont été abrogés et seul l'al. 1 est encore en vigueur.

Règlement

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a approuvé le nouveau règlement de la CFST le 26 avril 2022. Ce dernier remplace la version datant de 1983.

Directives

Dès qu'une mise à jour est nécessaire, les directives sont remaniées sur mandat de la CFST au sein de la commission spécialisée compétente et publiées par la CFST. Au cours de l'exercice, la CFST a adopté la «Directive pour la formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante» (CFST 6510) et la «Directive pour la vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante» (CFST 6511).

Guide pour la sécurité au travail: www.guide.cfst.ch

Le Guide pour la sécurité au travail de la CFST constitue un recueil de référence complet sur la sécurité et la protection de la santé au travail. Un système de recherche par mot-clé et de nombreux liens permettent de trouver rapidement les informations recherchées.

Le Guide de la CFST est uniquement disponible sous forme électronique (www.guide.cfst.ch).

Manuel CFST de la procédure d'exécution pour la sécurité au travail

Ce manuel (CFST 6030) est un outil précieux destiné en particulier aux collaborateurs des organes d'exécution chargés de la procédure d'exécution en matière de sécurité au travail. Depuis 2022, un groupe de travail est chargé de la révision de ce manuel afin d'adapter la procédure extraordinaire qui y est réglée. L'objectif est de mieux garantir une égalité de traitement entre les entreprises des branches où la procédure extraordinaire est généralement appliquée et celles qui appliquent majoritairement la procédure ordinaire. Les travaux se poursuivront également en 2024.

Banque de données relatives à l'exécution de la CFST conformément à l'art. 69a OPA

La banque de données relatives à l'exécution (BDE) permet de recueillir des données provenant de différentes sources (Suva, assureurs privés, OFS, inspections cantonales du travail, SECO et organisations spécialisées) et de les mettre à la disposition des utilisateurs autorisés. Cette banque de données fournit aux organes d'exécution les coordonnées d'entreprises en Suisse et leur permet ainsi de travailler plus efficacement et d'avoir une vue sur leurs activités réciproques. Elle évite également les doublons dans le cadre de l'exécution.

La CFST a chargé le groupe de travail ad hoc «Données d'accident», dirigé par Clarissa Kiener (secrétariat de la CFST), de compléter les données de la BDE en vue d'assister les inspections cantonales du travail dans leur tâche de prévention orientée sur les risques. Le groupe de travail se compose de représentants des organes d'exécution, des assureurs privés, du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), de l'entreprise APP Conseil en organisation SA et du secrétariat de la CFST. La première étape a consisté à optimiser les données existantes, qui sont à la disposition des inspections cantonales du travail et du SECO depuis le 1^{er} janvier 2023. Durant l'exercice, une enquête a été réalisée auprès des assureurs privés concernant la situation en matière de fourniture de données d'accidents supplémentaires ainsi que les enjeux que celle-ci comporte.

Le secrétariat de la CFST s'assure que les dispositions juridiques des art. 69a à j OPA sont respectées et les ajustements éventuellement nécessaires effectués. Des corrections et améliorations sont apportées dans le cadre de la maintenance.

La banque de données relatives à l'exécution (BDE) n'est pas gérée par la CFST. Elle est constituée de deux systèmes appartenant l'un à la Suva et l'autre au SECO. La CFST a donc signé des conventions de prestations avec la Suva et le SECO pour garantir l'exploitation, la maintenance ainsi que la mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection des données. Ces mandats de prestations selon l'art. 69h OPA sont actualisés annuellement. Il existe également des contrats d'assistance et de maintenance avec des partenaires externes.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence des organes d'exécution dans les entreprises assurées contre les accidents professionnels auprès de la Suva est définie dans la banque de données relatives à l'exécution en s'appuyant sur la méthode des caractéristiques d'entreprise.

Un échange d'expériences a eu lieu le 20 novembre 2023 à Berne entre les organes d'exécution, APP Conseil en organisation SA et Marlogic Sàrl.

La CFST a pris acte le 21 mars 2023 du rapport d'activité 2022 relatif à l'exploitation de la BDE.

Information et communication

Publications

Rapport annuel 2022

Les organes d'exécution présentent chaque année à la CFST un rapport sur leur activité en matière de sécurité au travail (cf. art. 58 OPA). Le rapport annuel 2022 a été traité par la CFST le 21 mars 2023 et adopté à l'intention du Conseil fédéral. Celui-ci l'a approuvé le 24 août 2023.

Communications

La CFST a publié deux éditions de sa revue Communications au cours de l'exercice. Le numéro 96 a été consacré au thème de «L'amiante et ses dangers», tandis que le numéro 97 a traité des 40 ans de la CFST.

Les revues peuvent aussi être consultées et téléchargées sur Internet. Une newsletter permet aux personnes intéressées de s'informer sur la publication de Communications.

Des exemplaires isolés de la revue Communications peuvent être obtenus gratuitement dans la limite des stocks disponibles auprès du secrétariat de la CFST (www.cfst.ch/communications).

Études

Le 28 juin 2023, la CFST a chargé le Winterthurer Institut für Gesundheitsökonomie (WIG) rattaché à la Haute école des sciences appliquées de Zurich d'analyser les mesures de prévention des accidents professionnels en Europe. Une procédure en 4 étapes est prévue comprenant une Pre-Scoping Review, un atelier avec les membres de la CFST, une compilation des mesures pertinentes et la formulation de recommandations de mesures pour la Suisse.

Passeports de sécurité CFST

Le passeport de sécurité personnel (CFST 6090, édition rouge) a été commandé en grand nombre cette année encore: 5598 exemplaires en allemand, 11 774 en français, 704 en italien et 553 en anglais ont été livrés en 2023, soit un total de 18 629 exemplaires. Depuis sa première édition en juin 2011, la CFST en a ainsi distribué 222 490 exemplaires.

Le passeport de sécurité personnel dans le domaine du prêt de personnel (CFST 6060, édition verte) reste lui aussi très demandé: 8971 exemplaires en allemand, 4536 en français et 2300 en italien ont été livrés en 2023, soit un total de 15 807. Depuis sa première édition en octobre 2009, la CFST en a remis 341 529 exemplaires.

Newsletter de la CFST

La newsletter de la CFST paraît en allemand et en français. Elle est adressée aux organes d'exécution par voie électronique sous forme de fichier PDF. Elle informe des décisions de la CFST et des communiqués de presse importants. Elle constitue ainsi un précieux moyen d'information et renforce la communication entre les organes d'exécution et la CFST. Durant l'exercice, les numéros 63 (16. 1. 2023), 64 (25. 4. 2023), 65 (21. 7. 2023) et 66 (22. 11. 2023) ont été publiés.

Site Internet

Le site Internet de la CFST – en allemand: www.ekas.ch, en français: www.cfst.ch, en italien: www.cfsi.ch, en anglais: www.fcoss.ch – est mis à jour régulièrement et suscite un vif intérêt. Ce site constitue la plateforme de communication de la CFST avec l'extérieur. La plupart des publications et de nombreuses directives de la CFST y sont disponibles gratuitement et peuvent être téléchargées au format pdf. Durant l'exercice, ce site a subi des améliorations et des extensions supplémentaires. En outre, un projet de nouvelle conception du site Internet et de refonte de la présence en ligne a été lancé.

Un «espace protégé» est aménagé pour les organes d'exécution et les membres de la commission. Par le biais de celui-ci, ces deux cercles de bénéficiaires reçoivent les informations qui leur sont spécialement destinées.

Campagnes

Action de prévention «Laboratoire de leadership». Votre engagement en faveur de la sécurité et de la santé profite à votre entreprise»

Comprenant un guide, un autotest et des liens vers des offres concrètes soigneusement sélectionnées, le portail en ligne destiné aux petites entreprises du secteur des services a été mis en ligne en février 2022. Au cours de l'exercice sous revue, plus de 465 000 utilisateurs l'ont visité et près de 3800 autotests ont été réalisés.

Un groupe d'experts gère le portail et complète les offres tous les trimestres. Ce développement permet d'atteindre toujours plus efficacement l'objectif stratégique, à savoir proposer aux entreprises des offres sur mesure.

Campagne de sensibilisation des employeurs «Hé chef! Hé cheffe!»

La campagne «Hé chef! Hé cheffe!» de sensibilisation des employeurs à la sécurité au travail et à la protection de la santé s'est poursuivie durant l'exercice sous revue. L'objectif de cette action est de sensibiliser les employeurs qui, jusqu'ici, ne se sont pas ou pas suffisamment penchés sur le thème de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Au cours de l'exercice, un concours incitant les participants à explorer les contenus du site Internet de la campagne www.he-chef.ch a été organisé.

Campagnes de prévention des organes d'exécution

La CFST soutient avec ses fonds les campagnes de prévention des organes d'exécution, qui les mettent en œuvre dans leurs domaines d'exécution. Les activités des cantons sont présentées dans ce rapport aux p. 32 et 33, les activités de la Suva aux p. 56 et 57.

Journées

Thème prioritaire: les Journées de la CFST

La CFST organise deux séries de journées différentes: d'une part, la Journée suisse de la sécurité au travail JSST et, d'autre part, la Journée de travail et ainsi que la Journée destinée aux organismes responsables. Ces deux événements contribuent de diverses manières à l'accomplissement de son mandat de base. Ils sont notamment des lieux d'échange et de réseautage pour les acteurs du domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS). La CFST entend, en outre, être la plateforme centrale d'échange d'informations entre les parties prenantes dans le domaine de la sécurité et santé au travail, et définir les thèmes pour la prévention des accidents et maladies professionnels. Ces Journées aident la CFST à accomplir ses missions.

Organisée tous les deux ans à Berne sur un jour, la **JSST** est conçue pour les milieux intéressés par la sécurité au travail. Elle s'est déroulée pour la 19^e fois en 2023. La JSST est accessible au public et vise à informer, sensibiliser et motiver sur le thème de la STPS. Elle est destinée aux membres de la direction et cadres supérieurs d'entreprises privées et publiques, aux représentants des organes d'exécution de la LAA/LTr, aux représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs et des assureurs privés, aux spécialistes ainsi qu'aux autres multiplicateurs. Le thème de la JSST est généralement axé sur les campagnes de l'EU-OSHA, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, qui mène des campagnes à l'échelle européenne sur plusieurs années. Avec la JSST, la CFST a pour objectif de diffuser des connaissances sur la STPS et de contribuer ainsi à la réduction des accidents et maladies professionnels.

Organisées chaque année sur deux jours, la **Journée de travail et la Journée destinée aux organismes responsables** présentent chacune une orientation différente. La Journée de travail et la Journée destinée aux organismes responsables ne sont pas accessibles au public.

La Journée destinée aux organismes responsables s'adresse en premier lieu aux organismes responsables des solutions MSST interentreprises ainsi qu'aux responsables de branche issus des rangs des organes d'exécution. Elle permet d'examiner des exemples de meilleures pratiques, de présenter de manière systématique les nouveautés en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, et de discuter du développement des solutions MSST interentreprises.

La Journée de travail s'adresse en revanche principalement aux organes d'exécution. Les thèmes qu'elle aborde sont avant tout l'exécution uniforme, la collaboration entre organes d'exécution et les échanges de vues et d'expériences sur l'activité d'exécution.

La Journée de travail et la Journée destinée aux organismes responsables permettent à la CFST de remplir son mandat de coordination. Grâce à ces Journées, elle encourage la collaboration des acteurs STPS, crée des synergies et évite les doublons. Les objectifs stratégiques de la CFST précisent également que la Journée de travail et la Journée destinée aux organismes responsables ont pour objectif de renforcer le réseautage avec les acteurs de la protection de santé. Pour y parvenir, de plus en plus de thèmes de ce domaine sont ainsi traités afin de consolider l'ancrage de la protection de la santé dans le système MSST et au sein des organes d'exécution.

Journée suisse de la sécurité au travail JSST 2023

Consacrée à «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique», la Journée suisse de la sécurité au travail JSST 2023 s'est déroulée le 19 octobre 2023 au Kursaal à Berne. Au total, 177 personnes y ont participé sur place et 180 en ligne.

Journée de travail et Journée destinée aux organismes responsables 2023

Les 7 et 8 novembre 2023, la Journée de travail et la Journée destinée aux organismes responsables ont eu lieu sous forme hybride, en présentiel au Palais des Congrès de Bienne et virtuellement en livestream. Environ 322 personnes ont assisté sur place à la Journée destinée aux organismes responsables et quelque 73 personnes se sont inscrites au livestream. 222 organes d'exécution étaient présents sur place à la Journée de travail et 94 personnes y ont assisté en livestream.

Les Journées se sont déroulées en deux langues, avec interprétation simultanée. Les exposés de la Journée des organismes responsables ont porté sur les thèmes suivants:

- Responsabilité et location de services
- Conseil et collaboration/synergies et délimitation
- Collaboration entre organes d'exécution et organismes responsables.

L'accent a été mis sur l'information et la participation active des organismes responsables des solutions MSST interentreprises.

Les exposés et discussions de la Journée de travail ont porté sur les thèmes suivants:

- La CFST fête ses 40 ans, le système MSST ses 27 ans/ Rétrospective et perspectives
- Culture de la prévention des organes d'exécution
- Hygiène du travail et médecine du travail
- Défis de la prévention pour les travailleurs en situation de handicap.

Ces Journées ont offert une possibilité bienvenue de formation complémentaire aux participants. L'échange mutuel d'informations et d'expériences a été très apprécié et a eu des répercussions positives sur l'évaluation de ces manifestations. Les podcasts des exposés et de la table ronde mis en ligne après les Journées ont été téléchargés au total 5863 fois. Les avis et les propositions de thèmes à aborder seront pris en considération lors de la préparation des prochaines Journées de la CFST.

Réseautage

Relations avec les offices fédéraux et autres institutions

Les relations avec les offices fédéraux importants pour la CFST – notamment avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (notamment la Direction du travail) – ont été bonnes. Il en a été de même en ce qui concerne les contacts avec l'Office fédéral de la justice. Ces trois offices fédéraux collaborent aussi au sein des commissions spécialisées de la CFST.

Au cours de l'exercice, la CFST a continué d'entretenir des contacts avec la section Assurance-accidents, prévention des accidents et assurance militaire de l'OFSP. Le secrétariat a échangé régulièrement des informations avec cet office, ce qui facilite aussi la coordination des travaux en rapport avec la promulgation ou l'abrogation de réglementations dans le domaine de la sécurité au travail.

La CFST communique régulièrement des informations avec le groupe de coordination et le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) afin de se renseigner sur l'évolution des accidents. Le SSAA s'engage également dans le groupe de travail de la CFST concernant les données des accidents pour la banque de données relative à l'exécution (voir p. 18).

La CFST collabore également étroitement avec l'Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs (AIPT). Des liens sont aussi entretenus avec l'Association des offices suisses du travail (AOST).

Il y a aussi lieu de mentionner les bons contacts échangés avec le Bureau de prévention des accidents (BPA) et la Fondation Promotion Santé Suisse.

Affaires internationales

La CFST est membre associé de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) dont le siège est à Genève. Anja Zyska Cherix, médecin et membre de la CFST, est suppléante du président du comité Prévention des risques professionnels dans le secteur santé. Martin Gschwind (représentant sans droit de vote d'un membre de la CFST) est l'un des deux vice-présidents du comité Prévention dans l'industrie chimique. Olivier Favre (représentant sans droit de vote d'un membre de la CFST) est l'un des vice-présidents du comité pour la sécurité des machines et systèmes.

Des contacts ont lieu avec l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA). C'est notamment Matthias Bieri qui a participé aux séances du Point Focal Suisse en qualité de représentant du secrétariat, ce qui a assuré les contacts avec l'agence à Bilbao (Espagne). Le thème de la campagne européenne pour les années 2023 à 2025 «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique» a notamment été repris pour la Journée suisse de la sécurité au travail JSST.

Foires et salons

Congrès GSE

Lors du Congrès pour la gestion de la santé en entreprise 2023 intitulé «Les nouvelles cultures du travail sont-elles favorables à la santé?», la CFST a été présente avec un stand d'information sur ses travaux et campagnes. En outre, Eric Montandon a organisé un atelier sur le thème «Sécurité au travail et protection de la santé systématisées».

Activité du service spécialisé MSST

Accompagnement des responsables de branche

Le suivi des solutions MSST interentreprises par les représentants des inspections cantonales du travail, du SECO et de la Suva revêt une importance primordiale. Cela permet de garantir que les enseignements tirés de l'exécution de la directive MSST sont directement intégrés dans les organismes responsables des différentes solutions MSST, afin d'améliorer en permanence ces dernières. Les responsables de branche sont notamment très engagés dans le processus de recertification. En raison du niveau d'exigences et de la complexité des missions, des responsables/spécialistes de branche ont été soutenus lors de 30 événements des organismes responsables.

Mise en œuvre du concept de cours ASADO pour l'exécution uniforme de la directive MSST

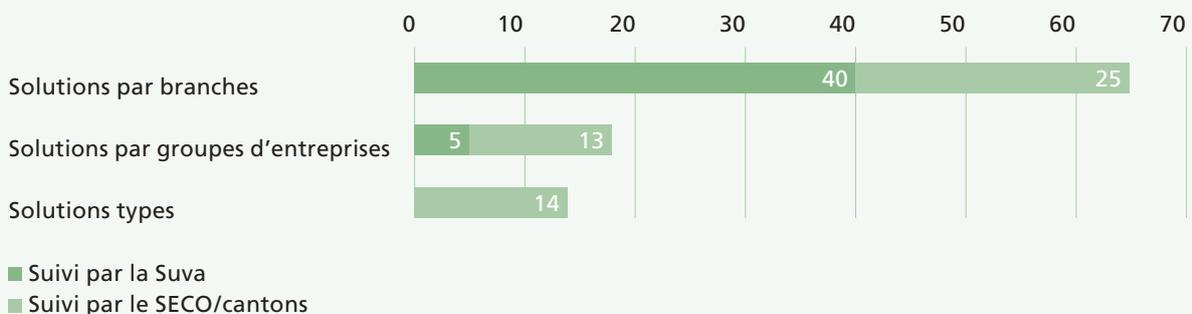
Au cours de l'exercice sous revue, 115 collaborateurs des organes d'exécution chargés des contrôles du système MSST ont été formés aux nouveautés du nouveau concept de mise en œuvre de la directive MSST (CFST 6056) et du manuel MSST destiné aux organes d'exécution (CFST 6071) dans le cadre de sept cours ASADO en présentiel (en allemand et en français). L'échange d'expériences entre les collaborateurs des organes d'exécution a été au cœur de cette formation complémentaire. Les cours ASADO en présentiel se poursuivront en 2024.

Suivi des solutions par branches, par groupes d'entreprises et des solutions types

À la fin de l'exercice, 65 solutions par branches, 18 solutions par groupes d'entreprises et 14 solutions types au total ont été gérées et accompagnées. Une solution par branche, une solution par groupe d'entreprises et deux solutions types ont été présentées au service spécialisé MSST pour la première certification, et une équipe d'experts a assuré leur suivi. La commission spécialisée 22 «MSST» a ensuite soumis les propositions d'adoption de ces quatre solutions MSST à la CFST, laquelle les a toutes approuvées à l'unanimité. En 2023, une solution par branche, deux solutions par groupes d'entreprises et une solution type ont été supprimées.

La Suva assure le suivi technique des 45 solutions interentreprises appartenant à son domaine de compétence. La responsabilité technique des 38 solutions MSST interentreprises relevant du domaine de compétence des inspections cantonales du travail ainsi que des 14 solutions types a été confiée à l'Inspection fédérale du travail du SECO, avec le soutien de collaborateurs qualifiés de chaque inspection cantonale du travail. Le service spécialisé MSST de la CFST est chargé du suivi administratif de toutes les solutions MSST interentreprises.

Suivi des solutions par branches, par groupes d'entreprises et des solutions types



Recertification des solutions par branches, par groupes d'entreprises et des solutions types

La procédure de recertification a été poursuivie sur la base de critères d'évaluation uniformes afin d'améliorer constamment la qualité de ces solutions MSST et de garantir leur adaptation aux changements structurels en cours. Au cours de l'exercice, 14 solutions MSST interentreprises ont été recertifiées.

Les audits de recertification des solutions par branche, par groupes d'entreprises et types ont été réalisés par

les responsables de branches, en partie en collaboration avec des spécialistes de branches des cantons, sur la base d'exigences majeures/mineures standardisées. L'appel aux spécialistes MSST, la formation complémentaire, l'appréciation des dangers, les axes principaux de la prévention et la participation des travailleurs ont constitué à cet égard des aspects prioritaires. Depuis cette année, les organismes responsables sont incités à entretenir des contacts actifs (visites d'entreprises) parmi une sélection d'entreprises affiliées à leur solution. L'objectif est d'améliorer leur lien avec la pratique et de contribuer ainsi efficacement à l'amélioration de leurs solutions MSST.

Formation de base et complémentaire

Cours de formation CFST

Sur mandat de la CFST, la Suva met sur pied des cours à l'intention des ingénieurs de sécurité. Lesdits cours sont reconnus par l'OFSP, conformément à l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail. Des représentants de la Suva, des organes d'exécution de la loi sur le travail, des organisations spécialisées et des partenaires sociaux collaborent à leur organisation en tant que chargés de cours.

Une commission d'examen a été instituée depuis l'entrée en vigueur du Règlement d'examen des spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6057) le 1^{er} janvier 2012 (cf. Commission d'examen, page 14).

9 personnes ont suivi avec succès le cursus d'ingénieur de sécurité. La répartition par langue est la suivante: 1 personne (année précédente: 12) a réussi l'examen en allemand et 8 l'ont réussi (année précédente: 10) en français.

Au cours de l'exercice sous revue, le dernier cours pour ingénieurs de sécurité en français a démarré.

Voir également p. 52, partie Suva.

Remise de diplômes d'ingénieurs de sécurité à Berne

La cérémonie de remise des diplômes aux ingénieurs de sécurité s'est déroulée au Kursaal à Berne le 30 juin 2023. 17 candidats au total ont obtenu un diplôme à l'issue du cours spécialisé de la CFST. Les diplômés peuvent désormais soutenir activement les entreprises dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Cette formation complémentaire leur permet d'encourager l'intégration de divers aspects liés à la sécurité à tous les niveaux de la gestion des entreprises et de conseiller ces dernières de manière ciblée. À partir de 2024, seuls les nouveaux cours préparatoires à l'examen professionnel supérieur seront proposés en Suisse alémanique.

Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec brevet fédéral

Au cours de l'exercice, 249 personnes (année précédente: 198) ont passé avec succès l'examen professionnel de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec brevet fédéral. Au total, 294 candidats de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin ont participé à l'examen (taux de réussite: 84,7%).

Depuis 2019, la CFST verse une «prime de réussite» aux diplômés de l'examen professionnel. Au cours de l'exercice sous revue, 145 personnes ont ainsi reçu un montant moyen de 3040 francs.

Experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec diplôme fédéral

Le 12 juillet 2023, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le règlement de l'examen professionnel supérieur d'experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS). La migration des cours CFST d'ingénieurs de sécurité dans le paysage formel de la formation aura par conséquent lieu, comme prévu, lors des premiers examens qui se tiendront fin janvier 2025.

La CFST soutient les activités de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS au travers d'une collaboration active et d'autres mesures diverses. Elle versera également une prime de réussite aux futurs expertes et experts STPS.

Plusieurs cours préparatoires à l'examen professionnel supérieur ont en outre démarré durant l'exercice, notamment les deux cours préparatoires soutenus financièrement par la CFST.

DAS Work+Health

Le cursus modulaire DAS Work+Health des universités de Zurich et Lausanne intègre les approfondissements spécialisés en hygiène du travail et médecine du travail. Les modules fondamentaux traitent de thèmes qui concernent aussi bien les médecins du travail que les hygiénistes du travail. Ces thèmes sont ensuite approfondis dans les modules spécialisés. Ce cursus se veut avant tout une formation spécialisée au niveau universitaire dans le domaine de la santé au travail en Suisse. À partir de 2024, le cours préparatoire à l'examen professionnel supérieur d'experte/expert STPS intégrera certains modules du DAS. Grâce à ces modules communs, la CFST encourage l'interaction entre les différents spécialistes MSST.

Le cursus actuel 2022–2024 est fréquenté par 39 personnes. La grande majorité, à savoir 27 personnes, a choisi un ou plusieurs modules individuels. Seules douze personnes suivent le cursus complet, trois dans la spécialisation en médecine du travail et neuf dans la spécialisation en hygiène du travail.

Le cursus DAS Work+Health bénéficie d'un soutien financier déterminant de la CFST. La CFST est représentée par deux personnes au sein des organes de pilotage: la Dre Anja Zyska Cherix (cheffe de la division médecine du travail à la Suva) au sein du conseil d'administration (leading board) et Christophe Iseli (SECO) au sein du conseil consultatif (advisory board).

Compétence et organisation

Compétence

En Suisse, 609 518 lieux de travail étaient enregistrés en 2023, dont environ 493 764 étaient surveillés par les inspections cantonales du travail (ICT). Celles-ci contrôlent l'application des prescriptions sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Les ICT assument également d'autres tâches dans le cadre de l'exécution de textes législatifs fédéraux ainsi que de lois et d'ordonnances cantonales. Elles doivent en premier lieu pourvoir à l'exécution de la loi sur le travail (LTr). Cette loi contient, avec les approbations des plans des bâtiments à construire et à transformer pour certaines catégories d'entreprises, d'une part, et l'exécution de la protection générale de la santé (prescriptions concernant le temps de travail et le temps de repos, ordonnances 3 et 4 relatives à la LTr), d'autre part, un précieux instrument de prévention des accidents.

La loi fédérale sur l'assurance-accidents oblige toutes les entreprises qui occupent des travailleurs en Suisse à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elles doivent pour cela prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données.

Les inspecteurs du travail au sein des cantons conseillent et soutiennent les entreprises dans la mise en œuvre de ces mesures. Ils évaluent les plans des entreprises industrielles et artisanales dès la procédure d'autorisation de construire, rédigent des rapports techniques et officiels, délivrent les autorisations pour le travail de nuit et du dimanche et vérifient, lors de visites d'entreprises, si la sécurité au travail et la protection de la santé sont garanties.

Organisation

Les inspections du travail de Suisse sont des organisations cantonales individuelles qui présentent une structure et une organisation distinctes selon l'organe d'exécution cantonal. L'Association Intercantonale pour la Protection des Travailleurs (AIPT) regroupe les inspections cantonales du travail de Suisse et l'inspection du travail de la Principauté de Liechtenstein. Elle représente et soutient les inspections cantonales du travail dans le développement des conditions-cadres légales, et coordonne la mise en œuvre des bases légales dans les cantons. Elle représente les intérêts de ses membres au sein de différents organes, notamment de la CFST.

Le tableau 4 indique dans sa première ligne, en chiffres absolus, le nombre de collaboratrices et collaborateurs des ICT affectés à l'exécution de la LAA. Par rapport à l'année précédente, l'effectif du personnel a légèrement diminué (environ 1,4 %, -3 personnes). La deuxième ligne représente le nombre d'unités de personnel chargées de l'exécution de la LAA auprès des ICT. La comparaison montre qu'en 2023, les tâches liées à la prévention des accidents du travail ont été effectuées par plus d'inspecteurs. Les indications se basent sur les données qui ont été communiquées à la CFST par les cantons. En raison de divers changements organisationnels dans les cantons, certains écarts peuvent apparaître.

Pour une meilleure comparabilité entre cet exercice et les années précédentes, les trois dernières années sont représentées (cf. notamment au paragraphe «Contrôles»).

Tableau 4: personnel

	2021	2022	2023
Nombre de collaborateurs affectés à l'exécution de la LAA	217	223	220
Unités de personnel LAA	43	40	41

Contrôles

Contrôles en entreprises

Pour honorer leur mandat légal d'exécution, les cantons mettent en œuvre, dans le cadre de leur domaine de compétence, les contrôles et procédures nécessaires. En 2023, les inspections cantonales du travail ont effectué au total 11 756 visites d'entreprise (2022: 12 464), dont 4 034 étaient des contrôles MSST.

Les lignes ci-après du tableau 5 renseignent sur le nombre de lettres de confirmation transmises aux entreprises ainsi que sur le nombre de sanctions/d'avertissements et de décisions exécutoires en cas d'infractions à la loi.

Les avertissements adressés conformément à l'art. 62 OPA ont baissé par rapport à l'année précédente. 51 décisions selon l'art. 64 OPA ont été prononcées en 2023.

Les autorisations de déroger aux prescriptions en vertu de l'art. 69 OPA ont diminué. Le temps effectif par activité a encore légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Tableau 5: activités des inspections cantonales du travail et temps consacré par les ICT

	2021	2022	2023
Nombre de visites d'entreprises et de contrôles du système MSST ¹	16 490	12 464	11 756
dont contrôles du système MSST	2 628	3 945	4 034
Nombre de lettres de confirmation	8 985	8 119	7 368
Nombre d'avertissements, art. 62 OPA	185	108	58
Nombre de décisions, art. 64 OPA	0	49	51
Autorisations de déroger aux prescriptions, art. 69 OPA	0	5	1
Total des heures consacrées par les ICT à la prévention des accidents professionnels	65 823	62 862	64 853
dont pour les visites d'entreprises, y c. contrôles du système MSST et contrôles COVID-19	64 % ²	62 % ²	58 % ²

¹ MSST = Médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail

² Y compris contrôles COVID-19

Prestations de base

Conseil aux entreprises et aux associations

L'inspection du travail est l'interlocuteur privilégié pour de nombreuses questions relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail. Elle reçoit, traite et, au besoin, transfère les nombreuses demandes émanant également de travailleurs. Les contacts s'effectuent la plupart du temps par e-mail ou par téléphone.

Le suivi des solutions MSST interentreprises est en partie assuré par des spécialistes de branches des cantons. Ces spécialistes connaissent la situation des branches et des entreprises. Ils sont régulièrement en contact avec les responsables de branche du SECO et prennent part à la certification/recertification des solutions MSST interentreprises.

Examens des plans

Les approbations des plans et les examens des plans représentent l'un des instruments de prévention les plus importants et fondamentaux en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans les entreprises. Ils permettent d'informer les organes d'exécution des risques avant le début d'une nouvelle construction ou d'une transformation, et d'imposer les mesures préventives correspondantes. Ces examens des plans évitent également à l'entreprise d'éventuels coûts de modification et d'adaptation ultérieurs. En outre, les contrôles de réception coordonnés (inspections cantonales du travail, Suva et organisations spécialisées) assurent une mise en œuvre aussi uniforme que possible des prescriptions légales et permettent un important échange d'expériences.

Durant l'exercice, le nombre de procédures administratives d'autorisation de construire s'est élevé à 11 851 (2022: 11 230), dont 11 115 (2022: 10 468) examens des plans et 736 (2022: 762) approbations des plans promulguées.

Activités, projets et campagnes

Antenne intercantonale de prévention LAA (AIP)

Dirigée par René Matter, l'AIP a renforcé en 2023 son travail de soutien aux cantons dans leurs activités de prévention. Ses principaux objectifs sont le lancement de campagnes innovantes, l'amélioration de la formation des inspectrices et inspecteurs du travail et l'intensification de la communication.

Conformément à la décision de l'assemblée 2022 de l'AIPT, la marque SAFE AT WORK ainsi que ses deux collaborateurs (qui ont depuis quitté l'AIP) ont été intégrés à l'Antenne de prévention au 1^{er} janvier 2023. L'équipe de l'AIP a été complétée par Jelena Dimovic, responsable administrative du bureau de l'AIPT, ainsi que par les chefs de projet Martine Currat-Joye (communication et campagnes), Samy Grivet (psychologue du travail) et Erika Schütz (spécialiste de la sécurité au travail).

Désormais soumise au droit des marchés publics, l'AIP a publié en 2023 son premier appel d'offres pour ses activités de communication. Ogilvy, une agence basée à Zurich, a été chargée de mettre en œuvre les activités de communication, notamment grâce à une stratégie efficace visant à atteindre les jeunes et à les sensibiliser au thème de la santé et de la sécurité au poste de travail.

Collaboration au sein de groupes de travail et organes

Les inspections cantonales du travail sont représentées au sein de différents organes (notamment CFST, sous-commission «Recensement et coordination des activités de prévention (RCP)» et commissions spécialisées) et collaborent au sein de divers groupes de travail (notamment HOSP, ASADO et qualité des données des accidents).

Journées et conférences

La Journée nationale de l'inspection du travail organisée par le SECO ainsi que la Journée de travail et la Journée destinée aux organismes responsables sous la conduite de la CFST sont des manifestations d'information importantes qui offrent la possibilité aux spécialistes de développer leur réseau.

Formation de base et complémentaire

Formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé

Les cantons sont représentés activement au sein de l'Association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail (STPS), ainsi que de son comité et de sa commission chargée de l'assurance qualité. Ils nomment plusieurs experts aux examens pour l'examen professionnel de spécialiste STPS. Ils participent aussi activement aux travaux de création de l'examen professionnel supérieur (EPS). La commission d'examen pour l'EPS a été établie et l'équipe des auteurs définie. Un premier examen est prévu pour janvier/février 2025.

Cours de conduite d'entretiens

L'AIP a organisé pour la première fois des cours de conduite d'entretiens à destination des cantons. Ces cours ont été suivis par plus de 100 inspectrices et inspecteurs du travail et ont été évalués positivement avec une note moyenne 4,7 sur 5 (taux de feedback supérieur à 80%). De nouveaux cours sont prévus pour l'année 2024.

Actions et campagnes

SAFE AT WORK: les principales activités de la campagne

Campagne 2023: renforcement de la sécurité et santé dans les services de sauvetage

La Suisse compte plus de 100 services de sauvetage qui interviennent environ 1200 fois par jour et, dans 70 % des cas, il s'agit d'interventions d'urgence. Les services de sauvetage emploient quelque 3700 personnes, dont 2500 ambulanciers. En raison de la diversité de leurs activités, ces personnes sont exposées à une multitude de dangers et de risques. SAFE AT WORK a

élaboré différents instruments en collaboration avec l'Interassociation de sauvetage (IAS). L'offre de prévention comprend notamment un kit à destination des responsables d'entreprise et de formation ainsi que des affiches de prévention.

La journée annuelle de SAFE AT WORK s'est déroulée fin novembre à l'Hôpital cantonal de Lucerne. Plus de 80 inspectrices et inspecteurs ont pu se familiariser avec les activités des services de sauvetage.

Calendrier SAFE AT WORK pour les garages: la sécurité clouée au mur

14 000 calendriers SAFE AT WORK ont été envoyés fin 2023 aux garages et carrosseries en Suisse. L'idée de ce projet a vu le jour en collaboration avec la solution par branche Sécurité au travail dans la branche automobile et deux-roues SAD. Les calendriers mettent en scène de jeunes professionnels qui ont accepté de participer à ce projet afin de sensibiliser la branche à l'importance de la sécurité au travail. Les calendriers proposent également des «rendez-vous sécurité» le premier lundi de chaque mois.

10 modules pour travailler en toute sécurité avec des substances dangereuses

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), en collaboration avec les inspections cantonales du travail, a lancé une action prioritaire sur le thème «Protection de la santé et produits chimiques au travail» pour les années 2022 et 2023. Cette action vise à augmenter le niveau de protection lors de la manipulation de produits chimiques dans les entreprises. Afin de soutenir et renforcer cette mesure, SAFE AT WORK a développé un guide de formation. Les modules contiennent une fiche pédagogique, une présentation, un film et une affiche.

Nouvelles offres de prévention pour le secteur de l'économie carnée et des boucheries

L'offre de SAFE AT WORK pour cette branche a été complétée par un kit de formation et une plateforme d'apprentissage en ligne. Accessible gratuitement, cet outil permet aussi de réaliser un contrôle d'apprentissage automatique et de générer une attestation de contrôle d'apprentissage personnelle. En collaboration avec l'Union Professionnelle Suisse de la Viande, SAFE AT WORK a distribué plus de 140 kits de sécurité aux apprentis. Les calibres pour couteaux SAFE AT WORK sont en outre très prisés par les professionnels de cette branche.

Un outil en ligne pour la prévention de la violence au poste de travail dans l'administration

En Suisse, 640 000 employés du service public et de l'administration sont exposés à un risque accru d'agressions. Pour y remédier, SAFE AT WORK a conçu un outil numérique d'évaluation de la sécurité et de prévention de la violence. Développé en collaboration avec la Haute École de Santé du Valais et le Bureau suisse pour la sécurité intégrale, il permet aux travailleurs et aux employeurs d'analyser et d'améliorer leurs mesures de sécurité quotidiennes par rapport aux risques de violence externe.

Campagne sur les risques des lasers pour les soins esthétiques

Alertée par le travail de diplôme d'une inspectrice du travail sur les dangers des lasers dans la branche cosmétique, l'inspection du travail de Lausanne a lancé une campagne sur les risques des appareils à laser et des rayonnements non ionisants pour le personnel et la clientèle des instituts de beauté. Eu égard aux nombreuses anomalies constatées à Lausanne et à Berne, ainsi qu'à l'adaptation des normes de l'OFSP à partir de l'été 2024, la commission technique de l'AIPPT présentera une liste de contrôle au printemps 2024. L'objectif est de partager ce document avec toutes les inspections du travail et de contribuer ainsi à sensibiliser et à améliorer la sécurité de la branche cosmétique en Suisse.

BE SMART WORK SAFE – Rap pour plus de sécurité au travail

Depuis septembre 2023, la campagne «Safety Bars» de BE SMART WORK SAFE est en direct sur TikTok. Destinée aux moins de 20 ans, elle les sensibilise au thème de la sécurité au poste de travail. L'idée est innovante: 20 secondes de rap sur TikTok pour parler de sécurité au travail et rapprocher la génération Z de ce thème, grâce aux paroles. Pour atteindre la jeune génération, BE SMART WORK SAFE mise sur une stratégie ciblée et un contenu créatif qui parle le langage du groupe cible. Des partenariats avec des influenceurs et rappeurs connus ont vu le jour, p. ex. avec T-Ronimo et EAZ en Suisse alémanique, ainsi qu'avec Lakna en Suisse romande. Le résultat: «Safety Bars», une série de chansons interprétées par les trois artistes et enrichies de conseils de sécurité. D'autres utilisateurs de TikTok ont partagé ces vidéos et étendu ainsi la portée de la campagne.

L'attrait de la campagne repose sur la street credibility: grâce à cette sélection d'artistes populaires auprès des jeunes travailleurs, nous montrons que la sécurité au poste de travail n'est pas ennuyeuse, mais essentielle. Les «Safety Bars» visent à encourager l'évolution positive de leur comportement au poste de travail comme dans leur vie privée, et à préserver ainsi leur santé et leur avenir professionnel.

Les contenus sont aussi partagés sur Instagram où cette initiative novatrice a retenu l'attention d'un large public: certaines vidéos cumulent plus de 2 millions de vues. Le défi actuel consiste à accroître encore davantage l'engagement de la campagne sur les réseaux sociaux. Celle-ci se poursuivra en 2024 et va même passer à une étape supérieure, notamment grâce à sa présence à de grands festivals en Suisse.

SECO



Liens utiles dans ce chapitre:

▶ www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen.html

Compétence et organisation

Compétence

Le centre de prestations Conditions de travail est subordonné à la Direction du travail au sein du Secrétariat d'État à l'économie SECO. Il assume notamment des tâches de surveillance et d'exécution dans les domaines de la protection de la santé selon la

loi sur le travail (LTr), de la sécurité au travail selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), de la sécurité des installations et des appareils techniques selon la loi sur la sécurité des produits (LSPro) ainsi que de la protection de la santé dans le cadre des différentes procédures prévues par la loi sur les produits chimiques (LChim).

Organisation

Organigramme du centre de prestations «Conditions de travail» (valable depuis le 1^{er} avril 2022)

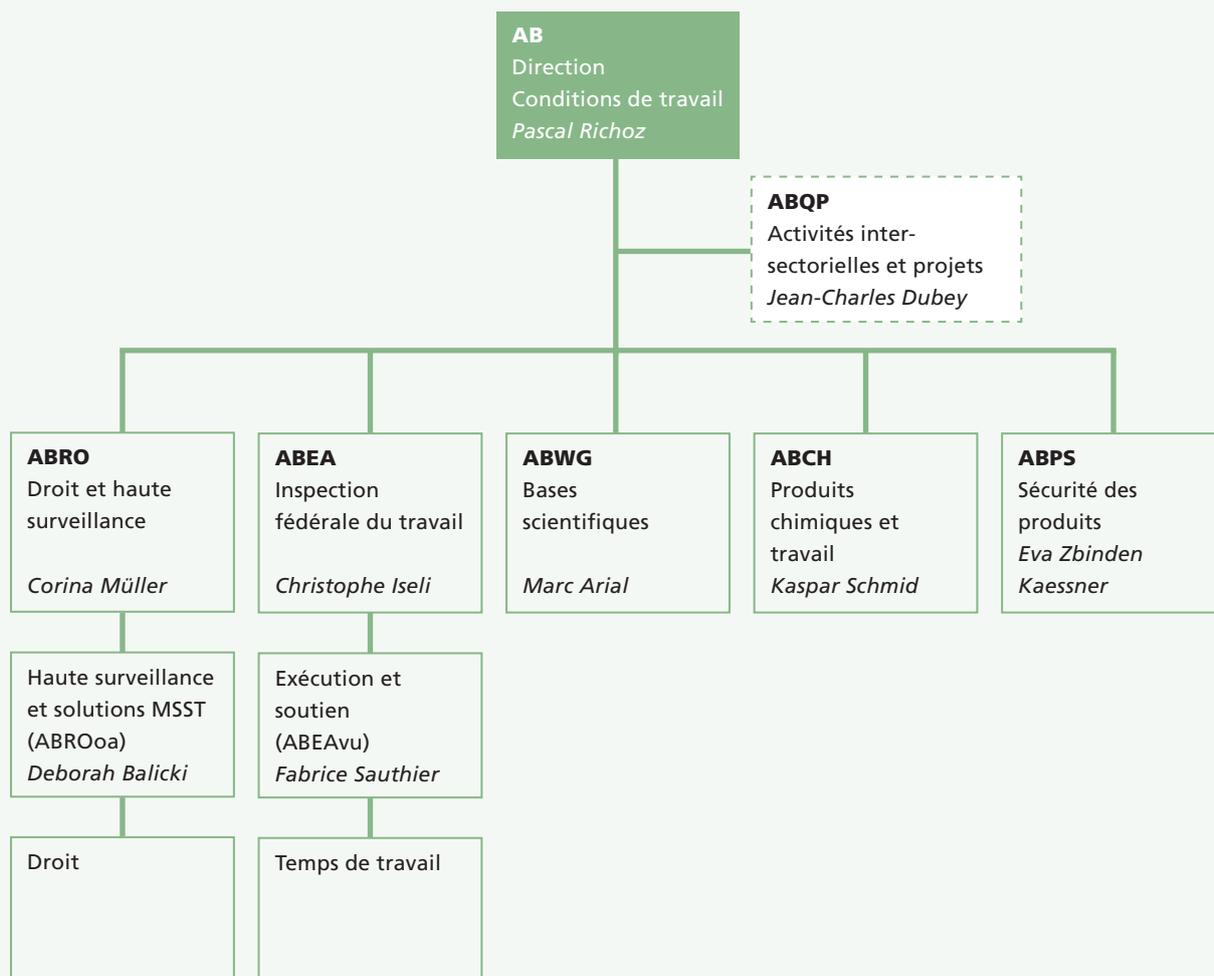


Tableau 6: centre de prestations Conditions de travail

Unité organisationnelle	UP*	UP LAA**
Direction du centre de prestations avec activités intersectorielles et projets	7,8	1,0
Bases scientifiques (ABWG)	7,5	1,0
Droit et haute surveillance (ABRO)	9	1,5
Inspection fédérale du travail (ABEA)	13,1	1,5
Sécurité des produits (ABPS)	5,8	0,1
Produits chimiques et travail (ABCH)	10,3	0,9
Total	53,5	6,0

* UP = unités de personnel ** UP LAA = unités de personnel LAA

Contrôles

Contrôles en entreprises

Exécution et conseil dans les entreprises, y compris celles de la Confédération

Entre 2021 et 2023, les tâches d'exécution et de conseil dans les entreprises, l'Administration fédérale et les entreprises de la Confédération ont évolué de la manière suivante:

Tableau 7: activités de l'Inspection fédérale du travail

	2021	2022	2023
Nombre total de visites d'entreprises	42	49	43
Nombre d'entreprises visitées*	34	38	38
Nombre d'autorisations de déroger aux prescriptions (prises de position)	26	29	26
Nombre de contrôles du système MSST	15	17	17

* Les entreprises peuvent faire l'objet de plusieurs visites.

Prestations de base

Conseils aux associations

Travail des responsables de branche

En 2023, les responsables de branche du SECO ont accompagné 25 solutions par branches, 14 solutions par groupes d'entreprises et 15 solutions types. Deux solutions par groupes d'entreprises et une solution type ont été supprimées au cours de l'exercice. Une nouvelle solution par groupe d'entreprises a été ajoutée. Cet accompagnement comprend le conseil et le

soutien des organismes responsables des solutions MSST interentreprises, ainsi que les évaluations périodiques des solutions dans le cadre du processus de recertification de la CFST. En 2023, les responsables de branche du SECO ont par ailleurs été impliqués dans les processus de certification de nouvelles solutions interentreprises.

Examens des plans

Tableau 8: activités d'examens des plans par l'Inspection fédérale du travail

	2021	2022	2023
Nombre d'examens des plans	146	72	64

Surveillance et exécution de la loi fédérale sur l'assurance-accidents LAA

Réponses aux demandes

Les demandes reçues portent souvent sur plusieurs aspects, qu'il n'est pas toujours possible de séparer clairement entre thèmes LTr et LAA. Aussi, les chiffres présentés ci-après incluent également les demandes relatives à la LTr.

En 2023, le centre de prestations Conditions de travail a réceptionné 1987 demandes écrites via l'adresse e-mail centralisée, ce qui représente une hausse de 159 demandes par rapport à l'année précédente. La plus grande partie concernait des questions juridiques et des questions relevant de la compétence de l'inspection du travail. Plus de 50% des demandes ont émané de particuliers, suivies de 33% d'entreprises et de moins de 5% respectivement d'autorités fédérales et cantonales, de cabinets médicaux et d'hôpitaux, d'associations ainsi que d'universités et de hautes écoles.

Les thèmes les plus demandés au cours de l'exercice étaient les suivants:

1. Protection de la santé et occupation durant la maternité
2. Permis relatifs à la durée du travail et travail du dimanche
3. Temps de travail et de repos
4. Produits chimiques et éclairage, climat des locaux, bruit, vibrations
5. Jeunes travailleurs et santé psychique, hygiène, ergonomie

Supervision (controlling) de l'Inspection fédérale du travail concernant l'exécution de la LTr et de la LAA par les cantons

En 2023, huit inspections cantonales du travail ont été soumises à un audit des systèmes. Par ailleurs, divers suivis pratiques (audits des méthodes et/ou des procédures) ont été conduits. L'accent de ces audits a été mis sur les principales tâches des inspections du travail, à savoir la procédure d'approbation des plans, la procédure d'assujettissement, les contrôles MSST et des durées du travail ainsi que les permis relatifs à la durée du travail. Le potentiel d'amélioration constaté à cette occasion et les mesures à prendre ont été communiqués par écrit aux inspections concernées.

L'audit des systèmes, les suivis pratiques des assujettissements ainsi que des permis relatifs à la durée du travail ont été réalisés en ligne ou sur place.

Activités du laboratoire en charge de l'hygiène du travail

Le tableau 9 présente un aperçu des investigations effectuées en 2023.

Tableau 9: investigations techniques réalisées par le laboratoire en charge de l'hygiène du travail en 2023 (données cumulées par catégorie)

Catégories	Nombre
Climat des locaux et CO ₂	8
Son/acoustique	6
Air, ventilation, particules et particules ultrafines	4
Composés organiques volatils (COV)	3
Lumière/éclairage/lumière du jour	5
Germes en suspension dans l'air/hygiène microbienne	1
Champs électromagnétiques	3
Autres	6

Protection de la santé et sécurité au travail lors de l'utilisation de produits chimiques

En vertu du droit sur les produits chimiques, le SECO agit comme l'un des organes d'évaluation des produits chimiques. En collaboration avec d'autres offices fédéraux, le SECO traite les documents de notification de nouvelles substances et d'autorisation de produits phytosanitaires ainsi que de produits biocides. Il évalue si la santé du personnel est suffisamment protégée sur la base des documents du responsable de la mise sur le marché. Des évaluations des risques sont réalisées à cet effet. Le résultat d'une telle évaluation est généralement disponible sous la forme d'une estimation qui compare l'exposition attendue aux valeurs limites toxicologiques (LTr/LChim) et/ou actuarielles (LAA).

Le SECO traite également des projets sans lien direct avec le processus de mise sur le marché.

L'action prioritaire «Protection de la santé et produits chimiques sur le lieu de travail» menée en collaboration avec les inspections cantonales du travail est dans sa phase de mise en œuvre: tous les moyens de communication prévus ont entre-temps été publiés par le secteur Produits chimiques (notamment une notice, une brochure ainsi que des Instructions de

travail «Protection de la santé et utilisation de produits chimiques en entreprise», dépliant SICHEM, aperçu du marché suisse des produits chimiques, liste des moyens auxiliaires d'autres sources, SICHEM 1.3). La procédure de consultation concernant la révision des ordonnances 1 et 3 relatives à la loi sur le travail visant à permettre une utilisation soigneuse des produits chimiques sur le lieu de travail ainsi que la création d'une base légale pour la plateforme Internet SICHEM s'est par ailleurs tenue. De plus, en collaboration avec l'OFSP, l'OFEV, l'OSAV et l'OFAG dans le cadre de la Conférence des responsables de l'exécution du droit sur les produits chimiques, les chimistes cantonaux ont été mieux impliqués dans la coordination des contrôles nationaux du marché des produits chimiques. Dans le domaine des produits phytosanitaires, le nouveau service d'homologation ad hoc a été accompagné dans ses travaux de révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh). Les projets de prévention tels que «Toolkit» et «Standard protection de l'utilisateur Produits phytosanitaires pour promouvoir la protection de la santé dans l'agriculture» ont été poursuivis.

Tous ces travaux et projets servent aussi bien à la protection de la santé qu'à la sécurité des collaborateurs.

Activités, projets et campagnes

Formation de base et complémentaire des inspecteurs du travail

Exposés et activités d'enseignement des collaborateurs du SECO dans le domaine de la sécurité au travail.

Formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé

Le SECO est représenté activement au sein de l'Association faîtière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail, ainsi qu'au sein de son comité et de sa commission chargée de l'assurance qualité. Pour l'examen professionnel de spécialiste STPS, le SECO nomme la responsable de l'équipe des auteurs et un grand nombre d'experts aux examens. Le SECO participe aussi aux travaux de création de l'examen professionnel supérieur.

Cours de spécialisation et d'approfondissement SECO

L'année dernière, 40 cours au total ont été proposés aux inspecteurs cantonaux du travail, dont 20 cours en allemand, 17 en français et 3 bilingues (d/f). 4 cours ont été organisés dans des entreprises externes afin d'établir un lien avec la pratique et 6 cours se sont déroulés en ligne.

Journée nationale de l'inspection du travail

La journée annuelle s'est déroulée le 20 juin 2023 au centre Welle7 de Berne, avec 168 participants. La matinée a été principalement consacrée à la présentation de la nouvelle brochure «Prévenir les troubles musculosquelettiques» et du nouveau kit de formation «Substances dangereuses», ainsi qu'aux informations sur l'examen professionnel supérieur de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS. Lors de brefs points d'information, les participants ont par ailleurs pu découvrir les actualités du secteur relevant du Centre de prestations Conditions de travail. L'après-midi se sont tenus différents ateliers, notamment sur l'action prioritaire Produits chimiques (premières évaluations et témoignages), le nouveau manuel pour la procédure d'assujettissement des entreprises industrielles et les principes pour le contrôle du temps de travail. Un échange d'expériences a aussi été organisé sur les bureaux paysagers, ainsi que sur la détermination des dangers et l'appréciation des risques dans le cadre de la protection de la maternité.

Travail de base, recueil de prescriptions et organismes spécialisés

En collaboration avec la FHNW, le SECO a développé un outil qui permet aux inspecteurs d'aborder le thème des risques psychosociaux lors des contrôles en entreprises. Un projet pilote a été mené en 2022 et 2023. L'introduction dans l'ensemble des cantons est prévue pour 2024.

Monitoring des conditions de travail

Enquête européenne sur les conditions de travail 2021 (EWCS)

En août 2023, le SECO a publié une étude sur les conditions de travail et santé en Suisse et en Europe. Les résultats ont été présentés et discutés à l'occasion d'un point de presse. Les médias ont relevé la bonne qualité des conditions de travail en Suisse. L'Enquête européenne sur les conditions de travail 2021 (EWCS) constitue la base de cette analyse comparative descriptive.

Enquête Eurobaromètre Flash 2022 – Le pouls de la SST

Dans le cadre du dispositif Flash Eurobarometer – OSH Pulse Survey 2022, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a commandé une enquête d'opinion sur l'état de la mise en œuvre de la numérisation dans les entreprises, ses effets sur le travail et la santé, ainsi que sur les risques psychosociaux associés pour les travailleurs. Elle a également abordé les mesures STPS. Le SECO a repris le design d'enquête élaboré par l'EU-OSHA pour mener une enquête suisse. Cette étude a été publiée en novembre 2023.

Travailleurs en télétravail pendant la pandémie de COVID-19 – ampleur et effets

Cette analyse secondaire réalisée par la Haute école spécialisée de Winterthour décrit l'évolution de la diffusion et de l'intensité du télétravail au cours de la pandémie. Elle comprend aussi une analyse du bien-être des travailleurs en télétravail et des effets de celui-ci sur la santé physique et psychique, le comportement en matière de santé et la productivité du travail. Les données sont issues du COVID-19 Social Monitor, une étude de panel représentative pour la Suisse portant sur plus de 3000 personnes interrogées régulièrement entre mars 2020 et novembre 2022.

Conditions de travail et santé: une analyse quantitative des liens entre les risques psychosociaux et organisationnels du travail et les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un mandat de recherche que le SECO a attribué à l'Institut de démographie et socioéconomie (IDESO) de l'Université de Genève. L'objectif du mandat est d'explorer les données du module européen «Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail» de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) pour analyser les conditions de travail et les risques pour la santé des travailleuses et travailleurs.

Action prioritaire Protection de la santé et produits chimiques au travail

Sur mandat du SECO, la Haute école spécialisée HES-SO Valais-Wallis a évalué l'action prioritaire Produits chimiques entre 2022 et 2023. L'évaluation s'appuie sur plusieurs ateliers de la Journée nationale de l'inspection du travail 2022 et 2023. Les résultats du rapport final vont servir à optimiser l'action prioritaire.

Deux recherches bibliographiques ont en outre été menées sur mandat du SECO. L'Université de Genève, en collaboration avec l'Université de Lausanne, a compilé les principaux résultats sur le thème du télétravail et du bien-être. La recherche a porté sur la question suivante: que savons-nous du bien-être des actifs qui ont télétravaillé avant et pendant les deux premières années de la pandémie de COVID-19? Conduite par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO, la deuxième recherche bibliographique a été consacrée à l'aménagement des postes de caisse.

Collaboration avec l'EU-OSHA, Focal Point Suisse (FOP CH)

L'EU-OSHA a lancé la nouvelle campagne «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique» en octobre. Le FOP CH a fourni, via le comité de la JSST, les informations nécessaires pour la Journée suisse de la sécurité au travail. Le thème a été traité en détail dans la revue Communications de la CFST.

L'EU-OSHA s'est réunie trois fois avec les FOP des pays désignés. Toute l'année a été marquée par la préparation de la campagne. Outre une séance de travail des FOP, la rencontre d'octobre sous la présidence de l'Espagne a inclus dans le même temps une conférence thématique sur le thème «Numérisation».

Le Focal Point Suisse s'est réuni deux fois en 2023 pour traiter différentes informations de l'EU-OSHA et optimiser la collaboration des institutions participantes.

Afin d'exploiter encore plus efficacement les informations de l'EU-OSHA à l'avenir, il a été décidé d'aborder en amont le thème de la campagne suivante (risques psychosociaux) au sein de l'organe. L'anticipation a pour objectif de favoriser l'implication plus active et précoce dans la prochaine thématique.

Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT) de la Commission européenne pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion

Les discussions dans le cadre du CHRIT se sont concentrées sur le plan de travail du CHRIT basé sur le «Cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021–2027, la santé et la sécurité au travail dans un monde du travail en pleine mutation», les répercussions du document de l'UE sur l'inspection du travail et la création d'un groupe de travail sur la «plongée professionnelle».

La campagne du CHRIT 2023–2024 est dédiée au thème «Accidents at work – covering (or partly covering) the proposals on vision Zero, serious accidents at work (mobile equipment), fall from heights, construction, agriculture, road risks» et restera d'actualité l'an prochain.

Un groupe de travail a été créé pour la thématique «Digitalisation and robotics using artificial intelligence», qui a rédigé un rapport correspondant à l'intention du CHRIT, avec des exemples de cas.

Association internationale de l'inspection du travail (AIIT)

Le SECO est un membre actif de l'Association internationale de l'inspection du travail (AIIT). Christophe Iseli occupe le poste de trésorier et de vice-président depuis le début de la législature actuelle 2021–2024.

À l'occasion du congrès mondial à Sydney, l'AIIT a organisé une manifestation d'une demi-journée sur le thème «Inspection du travail dans un monde du travail en pleine mutation», à laquelle les deux représentants suisses de l'AIIT et du SECO ont activement participé.

Articles dans la revue *Communications de la CFST*

Avril 2023

- EU-OSHA: la numérisation, un défi actuel, article de Vesna Sormaz

Novembre 2023

- EWCTS 2021: bonnes conditions de travail en Suisse malgré une proportion élevée d'actifs exposés à des contraintes, article de Ralph Krieger & Marc Arial
- Vers une approche intégrée de la prévention – une mission pour la CFST, article de Pascal Richoz

Publications

Bonvin, J.-M., Cianferoni, N., & Mexi, M. (Eds.). (2023). *Social dialogue in the gig economy: a comparative empirical analysis*. Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781800372375>

Cianferoni, Nicola (2023): *Télétravail aujourd'hui, mal de dos demain*. La Vie économique

Cianferoni, N. (2023). Renonciation à l'enregistrement du temps de travail: quelles mesures de protection de la santé? *Chronique internationale de l'IRES*, 181, 53–62. <https://doi.org/10.3917/chii.181.0071>

Gaudin D., Weissbrodt R. (2023): *Évaluation de l'action prioritaire produits chimiques; rapport final*.

Jeddi, M. Z., Hopf, N. B., Louro, H., Viegas, S., Galea, K. S., Pasanen-Kase, R., Santonen, T., Mustieles, V., Fernández, M. F., Verhagen, H., Bopp, S. K., Antignac, J., David, A., Mol, H., Barouki, R., Audouze, K., Duca, R. C., Fantke, P., Scheepers, P. T., Bessems, J. (2022). Developing human biomonitoring as a 21st century toolbox within the European exposure science strategy 2020–2030. *Environment International*, 168, 107476. <https://doi.org/10.1016/j.envint.2022.107476>

Müller Könz, Corina (2023): *Digitalisierte Arbeitswelt. Bedeutung des Gesundheitsschutzes*. *Save – Revue spécialisée suisse pour la sécurité* (6/2023)

OCDE (2022), *Occupational Biomonitoring Guidance Document*, OECD Series on Testing and Assessment, No. 370, Environment, Health and Safety, Direction de l'environnement, OCDE.

Studer, M., Cianferoni, N. (2023). *Sequence Analysis and Its Potential for Occupational Health Studies*. In: Wahrendorf, M., Chandola, T., Descatha, A. (eds) *Handbook of Life Course Occupational Health*. Handbook Series in Occupational Health Sciences. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-94023-2_18-1

Moyens d'information et relations publiques

Publications

Les publications du SECO ont fait l'objet d'une forte demande en 2023. Les quantités commandées via la boutique en ligne ou directement auprès du centre de prestations Conditions de travail du SECO ont été les suivantes:

- 71 970 exemplaires en allemand
- 39 088 exemplaires en français
- 6 932 exemplaires en italien
- **Total: 117 990 exemplaires**

Top 5 pour les utilisateurs germanophones

1. Brochure Protection de la maternité – Informations à l'intention des salariées enceintes, venant d'accoucher ou qui allaitent
2. Travail de nuit et travail en équipe – Recommandations alimentaires et conseils pratiques
3. Travail en équipes et travail de nuit – Informations et astuces
4. Dépliant Grossesse, Maternité, Période d'allaitement
5. Protection des jeunes travailleurs – Informations pour les jeunes de moins de 18 ans

Top 5 pour les utilisateurs francophones

1. Brochure Protection de la maternité – Informations à l'intention des salariées enceintes, venant d'accoucher ou qui allaitent
2. Brochure Mobbing et autres formes de harcèlement
3. Travail de nuit et travail en équipe – Recommandations alimentaires et conseils pratiques
4. Brochure Protection des jeunes travailleurs – Informations pour les jeunes de moins de 18 ans
5. Travail en équipes et travail de nuit – Informations et astuces

Top 5 pour les utilisateurs italophones

1. Brochure Protection de la maternité – Informations à l'intention des salariées enceintes, venant d'accoucher ou qui allaitent
2. Travail en équipes et travail de nuit – Informations et astuces
3. Mobbing et autres formes de harcèlement
4. Travail de nuit et travail en équipe – Recommandations alimentaires et conseils pratiques
5. Protection de la maternité en entreprise

Publications nouvelles et complétées

Nouvelles publications:

- Aide-mémoire: Informations pour les spécialistes en entreprise – Bonne pratique: protection de la maternité, détermination des dangers et analyse de risques
- Aide-mémoire sur les composés de fluoro-alkylsilanols
- Brochure: Prévenir les troubles musculosquelettiques
- Rapport: Travailleurs en télétravail pendant la pandémie de COVID-19 – ampleur et effets (en allemand)

Les rapports suivants ont été publiés au format électronique:

- Instructions de travail «Protection de la santé et utilisation de produits chimiques en entreprise»
- Résultats choisis, tirés de l'enquête européenne par téléphone sur les conditions de travail 2021

Salons et congrès

Congrès GSE 2023

Lors du Congrès pour la gestion de la santé en entreprise 2023 intitulé «Les nouvelles cultures du travail sont-elles favorables à la santé?», le SECO a été présent avec un atelier «Télétravail» de Nicola Cianferoni ainsi qu'avec un stand et de nombreuses publications sur des thèmes très prisés en lien avec les conditions de travail.

Actions et campagnes

La phase active de l'action prioritaire «Protection de la santé et produits chimiques au travail» s'est poursuivie en 2023. La Journée nationale de l'inspection du travail a permis d'échanger sur les premières expériences de visites d'entreprises et sur l'utilisation des différents documents mis à disposition par le SECO. Ces retours d'information serviront à élaborer des outils de travail et à communiquer à ce sujet. Le développement de la plateforme Internet «SICHEM» sera notamment une priorité ces prochaines années. Il s'agit de l'outil de la Confédération pour une utilisation soignée des produits chimiques en entreprise, qui permet aux inspections cantonales du travail comme aux associations professionnelles et solutions par branches d'assumer leurs rôles respectifs.

Suva



Liens utiles dans ce chapitre:

- ▶ www.suva.ch
- ▶ www.suva.ch/cours
- ▶ www.suva.ch/publications
- ▶ www.suva.ch/medecine-du-travail
- ▶ www.suva.ch/prevention

Compétence et organisation

Compétence

La Suva est un établissement de droit public doté d'une personnalité juridique propre, qui tient une comptabilité propre et possède sa propre structure de direction. Outre son principal mandat légal – la pratique de l'assurance-accidents obligatoire (art. 61, al. 2 LAA) et la gestion du supplément de prime destiné à la prévention des accidents et maladies professionnels (art. 87, al. 1 LAA), le législateur a confié d'autres tâches à la Suva, notamment l'exécution des prescriptions sur la prévention des accidents et maladies professionnels (art. 85, al. 1 LAA).

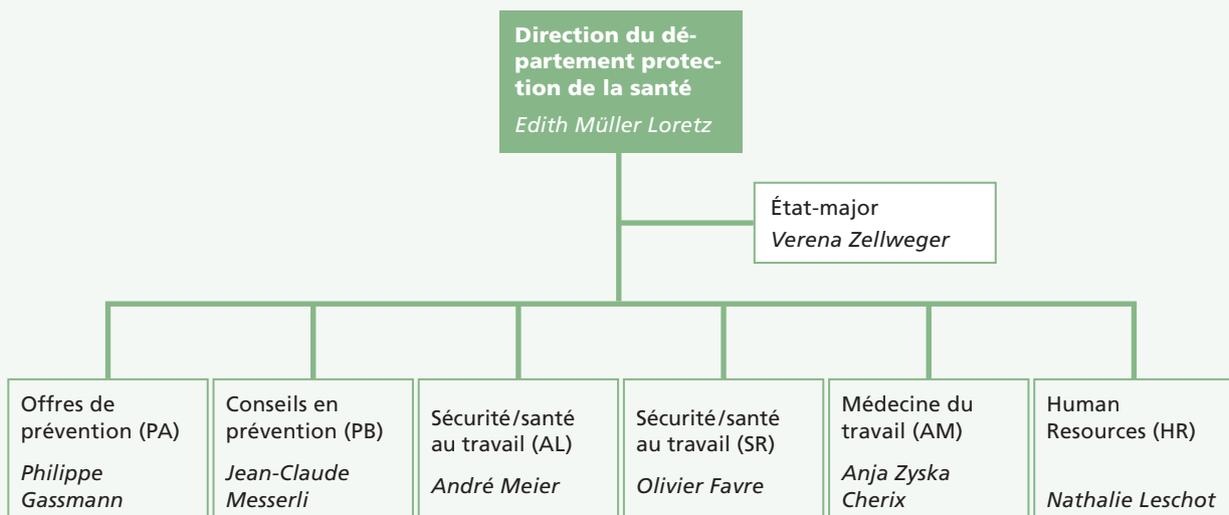
Les compétences de la Suva en matière d'exécution découlent en premier lieu des art. 49 et 50 ainsi que de l'art. 70 ss OPA. Il s'agit de tâches de prévention nécessitant de hautes compétences techniques, notamment en lien avec les aspects suivants:

- Prévention des accidents professionnels dans les branches à risque élevé (art. 49, al. 1 OPA)
- Prévention des accidents professionnels dans les branches utilisant des équipements de travail complexes (art. 49, al. 2 OPA)
- Prévention des risques particuliers d'accidents inhérents à la personne du travailleur dans l'ensemble des branches (art. 49, al. 3 OPA)
- Prévention des maladies professionnelles dans l'ensemble des branches (art. 50, al. 1 OPA) et émission de directives sur les valeurs limites de concentration des substances toxiques et sur les valeurs admissibles des agents physiques aux postes de travail (art. 50, al. 3 OPA)
- Prévention dans le domaine de la médecine du travail (art. 70, al. 1 OPA)

Une convention entre la CFST et la Suva définit l'exécution de ses tâches de prévention et y adjoint un catalogue de prestations.

Organisation

Organisation du département protection de la santé et personnel DPGP



Parmi les autres tâches de la Suva en lien avec la CFST et la prévention, la Suva assure le secrétariat de la commission de coordination (art. 55, al. 2 OPA) et gère la partie de sa banque de données relatives à l'exécution en vertu de l'art. 69a OPA relevant de la compétence de la Suva. Le contenu de ces deux tâches est également défini dans des contrats séparés.

Le département protection de la santé de la Suva est le centre de compétences dédié à la prévention des maladies et accidents professionnels en Suisse.

L'organisation comprend six divisions: la division médecine du travail et les deux divisions sécurité/santé au travail à Lausanne et Lucerne veillent à l'exécution. La division conseil en prévention comprend le conseil dans les entreprises et la sécurité intégrée. La gestion des produits est rattachée à la division offres de prévention. La division Human Resources (RH) assure les services RH opérationnels et les instruments RH pour l'ensemble de la Suva.

Contrôles

Contrôles en entreprises

La Suva contrôle les entreprises grâce à un service extérieur organisé par branches ou régions géographiques. Pour les contrôles, les entreprises sont sélectionnées en fonction de leurs risques. Celles qui présentent un risque de cas supérieur à la moyenne ou un nombre élevé d'accidents ou de maladies professionnelles par rapport à la branche sont contrôlées en priorité. Ces entreprises offrent un fort potentiel en matière de prévention. La préparation des contrôles se base sur le dossier d'entreprise. Outre les contrôles systèmes et postes de travail ainsi que les contrôles techniques usuels, il existe d'autres types de contrôles, tels que les clarifications des cas de sinistre, la vérification des autorisations de déroger aux prescriptions et la reconnaissance des experts en grue et des entreprises de désamiantage.

Dans le cadre de son activité de contrôle et de conseil, la Suva a fixé les priorités suivantes:

- Surveiller le respect des prescriptions de la sécurité au travail et de la protection de la santé, et avant tout des règles vitales.
- Si des lacunes sont constatées, prendre des mesures pour améliorer la sécurité au travail et la

Au siège de la Suva à Lucerne, au sein de la division sécurité/santé au travail à Lausanne et dans les agences, 350 (année précédente: 344) collaborateurs à plein temps du département protection de la santé se consacraient fin 2023 directement à des missions de prévention des accidents et maladies professionnels. Ce total n'inclut pas les ressources mises à disposition par les collaborateurs du département intervenant pour le compte de l'assurance (examen des dossiers de maladie professionnelle par le médecin du travail, enquêtes d'accident, etc.) ou qui travaillent sur la sécurité durant les loisirs. Ces activités sont décomptées séparément et imputées sur les frais d'exploitation de la Suva ou les suppléments de primes pour la prévention des accidents de l'assurance contre les accidents non professionnels. Outre cette affectation des collaborateurs sur le plan organisationnel, la répartition des heures de travail permet d'établir un compte séparé par source de financement (p. ex. sécurité au travail ou sécurité durant les loisirs).

protection de la santé au poste de travail. Si nécessaire, faire appliquer la mise en œuvre des mesures requises.

- Soutenir les employeurs dans l'accomplissement de leurs obligations en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au poste de travail, en vue d'améliorer durablement la sécurité.

En règle générale, les collaborateurs du service extérieur de la Suva annoncent à l'avance les visites de contrôle des postes de travail fixes dans les entreprises (contrôle des systèmes, des postes de travail ou des produits). Toutefois, pour les postes de travail mobiles ou dans des situations particulières, les contrôles peuvent aussi se faire sans annonce préalable (lorsqu'il s'agit de contrôler si les règles de sécurité sont observées dans le cadre du travail quotidien ou si les dispositifs de protection ne sont pas manipulés). Tous les contrôles sont consignés dans le système d'exécution des mandats. La saisie des données et la fourniture de renseignements sont indépendantes du lieu et de l'heure. Le système d'exécution des mandats assiste les collaborateurs dans leurs tâches d'exécution et aide les cadres à planifier, piloter et contrôler ces processus dans le but d'améliorer en permanence la qualité des activités du service extérieur.

Tableau 10: visites d'entreprises effectuées par les collaborateurs des divisions sécurité au travail, protection de la santé et médecine du travail

	2021	2022	2023
Nombre de visites en d'entreprises	24 449	24 115	23 624
dont contrôles du système MSST	1 452	1 530	1 976
Nombre d'entreprises visitées	13 278	12 805	12 614
Nombre de lettres de confirmation	15 034	14 244	14 092
Nombre d'avertissements, art. 62 OPA	1 285	1 477	1 542
Nombre de décisions, art. 64 OPA	1 239	1 164	1 367
Augmentations de primes, art. 66 OPA	57	92	86
Autorisations de déroger aux prescriptions, art. 69 OPA	393	357	355

Le nombre de visites d'entreprises est resté à un niveau élevé avec 23 624 visites. Le nombre de contrôles du système MSST a augmenté, car l'objectif annuel est passé de 1500 à 1750. Le nombre d'entreprises visitées demeure stable. Tous les autres chiffres en lien avec les documents d'exécution sont restés au niveau de l'année précédente. Seul le nombre de décisions de mise à l'arrêt de postes de travail est à nouveau supérieur après 2021, mais se situe toutefois, avec 1367, dans la fourchette de fluctuation à long terme.

Autocontrôle

L'autocontrôle numérique permet à la Suva d'augmenter la portée de l'exécution et d'atteindre également des entreprises qui n'avaient jamais ou que rarement bénéficié jusqu'ici d'un contrôle effectué par la Suva. La Suva aide les employeurs à assumer leur responsabilité et à effectuer eux-mêmes les contrôles. Les entreprises sont sélectionnées pour l'autocontrôle systématiquement sur la base de critères définis, et des questions sur les principaux dangers leur sont fournies. Le nombre de questionnaires complétés par rapport au nombre de questionnaires envoyés a atteint le taux élevé de 90,2% fin 2023 (année précédente: 86,9%). Au total, 10 878 entreprises ont été invitées à participer à l'autocontrôle (contre 10 660 l'année précédente) sur la base des critères définis.

Les résultats sont traités et évalués automatiquement par la Suva. Le potentiel de prévention est mis en évidence et, en fonction des réponses données, les entreprises se voient indiquer les mesures qu'elles sont tenues de mettre en œuvre pour améliorer la sécurité au travail. En 2023, 22% des entreprises participantes ont été concernées par de telles mesures. Il leur a été demandé de confirmer en ligne la mise en œuvre des

mesures à la Suva. La Suva met à disposition un service en ligne pour répondre aux questionnaires d'autocontrôle, qui permet d'accéder à tout moment aux résultats. Les données restent à la Suva. Les informations des entreprises sont traitées conformément aux dispositions en matière de protection des données.

Pour la Suva, les autocontrôles constituent un complément précieux aux visites d'entreprises et aux contrôles en entreprise ordinaires. Les expériences sont positives et les autocontrôles rencontrent un large consensus dans les entreprises.

Tirer les leçons des accidents

Dans le cadre de l'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), la Suva est mandatée afin d'enquêter sur le déroulement des accidents professionnels, conformément à la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA, art. 43). Lors d'accidents graves, les autorités d'instruction font par ailleurs appel à la Suva pour l'enquête d'accident. Mais la Suva enquête aussi spontanément dans le cadre de ses tâches de surveillance (OPA, art. 49) en cas d'accidents graves ou lorsque les causes de l'accident sont floues. En 2023, les spécialistes de la sécurité de la Suva ont enquêté sur un total de 433 accidents professionnels (année précédente: 534). Dans le cas d'accidents particulièrement graves, la priorité est donnée aux enquêtes sur le terrain. Les spécialistes des branches sont aidés au besoin par l'équipe d'enquête accidents pour la Suisse alémanique et le Tessin ou celle pour la Suisse romande. Au sein de ces équipes travaillent des spécialistes chevronnés de la sécurité qui possèdent une solide expérience de l'étude des accidents et de la gestion des situations difficiles, par-delà les limites de leur discipline respective.

La Suva analyse les constatations résultant de ces examens et en tire les conclusions nécessaires. Elle vérifie en particulier si le respect des règles vitales aurait pu empêcher ces accidents. Les évaluations réalisées

jusqu'à présent montrent que les deux tiers des accidents très graves sont dus au non-respect des règles vitales.

Prestations de base

Conseil aux entreprises et aux associations

Dotée d'un service extérieur organisé par branches, la Suva conseille les entreprises ainsi que les organismes responsables des solutions par branches MSST en vertu de la LAA. Elle conçoit son activité comme une aide visant à permettre aux entreprises de prendre ensuite elles-mêmes les choses en main. Les spécialistes de la Suva répondent aux questions des employeurs, des travailleurs ou de tiers sur les thèmes de la sécurité au travail, de la protection de la santé au poste de travail et de la médecine du travail. Ces conseils peuvent être prodigués par téléphone, par courrier électronique ou sur place. Au besoin, elle fournit aussi des produits de prévention appropriés. Au travers d'une activité de conseil/d'accompagnement, le secteur sécurité intégrée de la Suva soutient également de manière ciblée les entreprises de plus de 80 travailleurs à plein temps dans la mise en place et le développement d'un système de sécurité efficace. L'objectif est d'encourager la culture de la prévention en entreprise et d'améliorer durablement la sécurité au travail et la protection de la santé.

Pour promouvoir la sécurité au travail et la protection de la santé dans les entreprises, des multiplicateurs tels que spécialistes de la sécurité au travail (MSST), autres organes d'exécution et mandataires, partenaires (AISS, ISO, CEN...) ou organismes responsables de solutions MSST interentreprises (solutions par branches, par groupes d'entreprises ou solutions types) sont également consultés.

Dans le cadre de son activité de conseil, la Suva a fixé les priorités suivantes:

- Veiller au respect des prescriptions de la sécurité au travail et de la protection de la santé et à l'accomplissement des obligations de l'employeur en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au poste de travail.
- Soutenir les cadres et les préposés à la sécurité dans la mise en œuvre d'activités de prévention concrètes dans les entreprises.
- Influencer positivement le comportement des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs en matière de prévention et établir une culture de la sécurité positive dans les entreprises.

Ces éléments doivent permettre de réduire les accidents et maladies professionnels, ainsi que le nombre de jours d'absence.

Près de 30% des heures utilisées pour les conseils apportés par les collaborateurs du service extérieur de la Suva sont prodiguées dans le cadre des visites de contrôle dans les entreprises (contrôles des systèmes, des postes de travail ou des produits) selon l'art. 60, al. 1 OPA. Les conseils téléphoniques par des spécialistes, qui représentent env. 20% de l'activité de conseil, occupent eux aussi une place importante. En outre, dans le cadre du «Programme de prévention 2020+», l'activité de conseil a été développée en 2020 au sens de l'art. 60, al. 2 OPA. La Suva propose aux entreprises des solutions axées sur la pratique pour garantir la sécurité au travail. Il s'agit d'offres de prévention dont le client peut bénéficier librement. 35% de l'activité de conseil relève de cette catégorie. Enfin, la sécurité intégrée, le conseil aux solutions par branches et aux organismes responsables, le conseil en prévention globale sur les chantiers et en entreprises, ainsi que les conseils aux fabricants consistant en la fourniture de renseignements techniques pour les machines et installations représentent environ 15% de l'activité de conseil

Suivi des solutions par branches MSST

En 2023, la Suva a assuré le suivi de 46 solutions interentreprises: 41 solutions par branches et 5 solutions par groupes d'entreprises. L'une des solutions par branches a été supprimée au cours de l'exercice.

Les organismes responsables des diverses solutions par branche MSST se composent habituellement de représentants des associations, des employeurs, des travailleurs et des syndicats. Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive MSST, les associations professionnelles et, avec elles, les organismes responsables des solutions par branche fondés sur le partenariat social assument une fonction importante de multiplicateurs visant à promouvoir la sécurité au travail et la protection de la santé. Un spécialiste de la sécurité de la Suva (responsable de branche) a été désigné comme interlocuteur direct pour chaque organisme responsable suivi par la Suva. Outre intégrer les expériences dans les solutions par branches et soutenir activement l'organisme dans sa mission, il planifie et coordonne les autres prestations de la Suva en matière de prévention pour la branche concernée.

Les expériences faites lors des contrôles du système servent aussi à évaluer les solutions par branches dans le cadre de la recertification. Les organismes responsables se chargent de l'application des mesures convenues avec le concours des représentants des travailleurs. L'importance des plus de 200 listes de contrôle de la Suva pour la détermination des dangers a été reconnue depuis longtemps par les organismes responsables des solutions interentreprises. Pour les PME, ces listes de contrôle constituent une base utile pour sensibiliser et instruire leurs collaborateurs, et rendre ainsi leur zone de travail plus sûre.

Surveillance du marché

La loi sur la sécurité des produits (LSPro) s'applique à la mise sur le marché des produits à des fins commerciales pour lesquels il n'existe aucune autre disposition fédérale en la matière. En vertu de l'ordonnance sur la sécurité des produits (OSPro), la Suva est char-

gée de la surveillance du marché pour les produits utilisés dans les entreprises, notamment les machines, les ascenseurs et monte-charge et les équipements de protection individuelle.

Les spécialistes de la sécurité au travail de la Suva contrôlent la conformité des produits mis sur le marché, dans le cadre de leurs visites d'entreprises. Si des défauts soupçonnés sont confirmés par la procédure de contrôle, la Suva réclame des réfections ou prononce une interdiction de vente. La Suva participe à l'élaboration et à la révision des normes nationales et internationales, car elles reflètent ou doivent refléter l'état de la technique de sécurité des produits. En 2023, 14 collaborateurs de la Suva ont pris part aux travaux sur, au total, 51 sujets de normalisation européens. Outre l'activité de contrôle, ces travaux en relation avec les normes contribuent notablement à garantir des postes de travail sûrs et sains.

Le supplément de prime permet de financer «l'exécution concomitante», c'est-à-dire de prendre en compte des aspects de la sécurité des produits dans le cadre des contrôles relatifs à l'exécution de la LAA. Si des constatations faites dans ce cadre donnent lieu à la mise en œuvre d'une procédure LSPro, ces prestations de la Suva en matière de surveillance du marché sont indemnisées par le SECO. Il en va de même des activités en relation avec les normes, qui sont également indemnisées par le SECO. Les contrôles ont porté, entre autres, sur les machines, les attaches rapides et les centres d'usinage. En 2023, le nombre de produits contrôlés et de nouvelles procédures LSPro ouvertes est comparable à l'an passé (voir tableau 11).

Les contrôles 2023 ont porté en priorité sur les presses-plieuses à tablier pivotant, les échelles et les plateformes de travail interchangeable. Concernant ces plateformes, il s'agit des équipements entourés d'un garde-corps qui sont montés sur des chariots télescopiques ou des grues de camion et qui servent à soulever des personnes effectuant des travaux en hauteur (nettoyage ou réparation de bâtiments, entretien des arbres, etc.). La sécurité de la combinaison chariot télescopique ou grue et plateforme de travail pose de nombreux défis sur le plan technique,

Tableau 11: contrôles du marché

	2021	2022	2023
Produits	789	836	848
Procédure LSPro	96	72	74

car les exigences de sécurité relatives au transport de personnes sont plus strictes (p. ex. vitesses de mouvement plus basses, pas de mouvements en diagonal) que pour des échelles ou des grues. Les contrôles ont mis en évidence des défauts de sécurité sur env. un tiers des plateformes de travail interchangeables, pour lesquels des procédures LSPro ont été engagées.

Concernant la sécurité des produits en 2023, le déferlement sur le marché des postes à souder laser et des nettoyeurs laser est un sujet de préoccupations. La majorité de ces équipements affichent une puissance comprise entre 1000 et 3000 W, soit un million de fois supérieure à celle des pointeurs laser qui ont été interdits en raison du risque de lésions oculaires. Le laser peut provoquer des lésions oculaires allant jusqu'à la cécité mais aussi provoquer des brûlures graves ou une perte de parties du corps, notamment de doigts. Les observations du marché ont montré que ces appareils présentent souvent des défauts de sécurité graves, sont utilisés de manière inappropriée, et que les lunettes de protection, casques de protection, gants et vête-

ments employés comme EPI pour se protéger du laser n'offrent pas la protection requise. En collaboration avec des spécialistes en protection laser de la Suva, des collègues allemands de la surveillance du marché et l'Assurance sociale allemande des accidents de travail et maladies professionnelles (DGUV), le service spécialisé surveillance du marché a élaboré et publié des exigences pour la mise sur le marché et l'utilisation sûre de ces postes à souder laser manuels, voir www.suva.ch/soudage-laser. Ces appareils seront au cœur de la surveillance du marché LSPro de la Suva en 2024.

Mesures et analyses

Les contrôles impliquent également les mesures de substances nocives et les mesures physiques aux postes de travail ainsi que les mesures (actions) nécessaires qui en découlent. Le tableau ci-après présente le nombre de mesures réalisées en vue de déterminer les concentrations de substances nocives:

Tableau 12a: nombre de mesures physiques effectuées au cours des trois dernières années

	2021	2022	2023
Poussières	989	646	637
Quartz	183	109	145
Amiante	119	59	87
Autres fibres	9	22	14
Métaux	1 522	741	516
Gaz	205	80	141
Solvants	1 138	1 420	1 441
Fluides de coupe	108	100	204
Isocyanates	75	76	78
Acides	34	24	16
Aldéhydes	29	28	27
EMD (émissions de moteur diesel)	15	3	14
Aérosols ultrafins	38	40	8
Bio-aérosols	113	243	138
HAP/PCB	2 331	773	962
Divers	21	653	103
Total	6 929	5 017	4 531

Tableau 12b: nombre de mesures physiques effectuées au cours des trois dernières années

	2021	2022	2023
Mesures de la radioactivité dans l'air, l'eau, l'urine et sur les appareils, le mobilier, etc.	944	954	1258
Entreprises dans lesquelles des mesures ont été effectuées pour déterminer les nuisances sonores ou vibratoires	317	306	271

Le tableau 12a présente le nombre de valeurs mesurées à partir des échantillons prélevés. Le nombre de mesures de chacune des substances est parfois sujet à des fluctuations très importantes et souvent aléatoires. Les mesures portent sur des substances différentes selon les entreprises, et le nombre de points de mesure pour la détermination des substances nocives peut aussi fortement varier. Le nombre de mesures a encore baissé par rapport aux années précédentes et se situe légèrement en dessous de la moyenne à long terme de 4800. Cette situation s'explique notamment par l'abandon de la campagne de mesure dans l'industrie de production du caoutchouc (avec un accent sur les nitrosamines) qui avait entraîné l'an passé une augmentation des mesures sous «Divers».

La campagne de mesure «Autres matériaux de construction polluants» s'est poursuivie en 2023. L'accent mis sur l'enlèvement des éléments de construction contenant des HAP/PCB a résulté en une nouvelle progression du nombre de mesures des HAP/PCB. En outre, l'exposition au quartz dans les entreprises travaillant la pierre a été scrutée à la loupe en Suisse romande, ce qui s'est traduit par une hausse du nombre de mesures de cette substance. Les mesures de fluides de coupe sont aussi à nouveau en hausse. Il est difficile de les séparer des solvants lors de l'analyse, car ils sont souvent utilisés dans les mêmes ateliers. Le développement d'une nouvelle méthode de mesure permettra d'éliminer ce problème.

En 2023, le nombre de mesures de la radioactivité (1258) a connu une hausse sensible par rapport à l'année précédente (954). Du fait d'une action prioritaire, des mesures de radon supplémentaires ont en effet été réalisées dans une sélection d'entreprises.

Le nombre de mesures du bruit et des vibrations a légèrement baissé. Les mesures sont effectuées par le secteur chimie, physique et ergonomie à Lucerne ainsi qu'à Lausanne. Les entreprises peuvent aussi toujours se voir prêter des sonomètres par la Suva afin de procéder par elles-mêmes à une évaluation du bruit. Plus de 60 tableaux des niveaux sonores sont disponibles à cet effet pour diverses branches. En 2023, 93 entreprises supplémentaires ont bénéficié du prêt de ces appareils

(année précédente: 73). Leurs mesures ne figurent pas dans le nombre des entreprises contrôlées par la Suva.

Prévention en médecine du travail

En tant que partie de l'organe d'exécution, la division médecine du travail de la Suva a pour mandat légal de prévenir les maladies professionnelles dans toutes les entreprises de Suisse. Elle exerce ce mandat dans le cadre de la prévention en médecine du travail. En vertu de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (art. 70, OPA), la Suva peut à cet effet assujettir une entreprise ou un travailleur aux prescriptions relatives à la prévention dans le domaine de la médecine du travail. Dans le cadre d'exams, d'enquêtes ou de biomonitoring, elle surveille si les travailleurs exposés à des risques spéciaux tels que des agents chimiques, biologiques et physiques sont suffisamment protégés.

La réalisation de ces exams préventifs est possible via un portail en ligne convivial. En 2023, le nombre des collaborateurs enregistrés dans le cadre de la prévention en médecine du travail est resté stable, à 109 902 travailleurs.

La Suva peut prendre la décision d'exclure une personne d'un travail dangereux ou de ne l'autoriser à exécuter ce travail qu'à certaines conditions, et ce pour éviter l'apparition ou l'aggravation d'une maladie professionnelle. En 2023, 3,0% (année précédente: 2,7%) des collaborateurs des entreprises assujetties ont été déclarés inaptes ou aptes sous conditions à certains travaux.

Le tableau 13 montre une nette augmentation du nombre d'entreprises assujetties. Celle-ci s'explique par l'introduction du nouveau programme de dépistage précoce du cancer de la peau d'origine professionnelle, par le biais duquel environ 3600 entreprises ont été récemment assujetties à la prévention contre les UV. Toutefois, le nombre total des collaborateurs enregistrés dans le cadre de la prévention en médecine du travail n'a que légèrement augmenté, de 108 636 (année précédente) à 109 902.

Tableau 13: nombre d'entreprises et de collaborateurs concernés par la prévention en médecine du travail pour ces trois dernières années

	Entreprises assujetties	Nouveaux assujettissements	Radiations	Travailleurs enregistrés
2020	16 015	467	1 409	108 970
2021	15 823	331	1 507	108 636
2022	19 600	4 416	1 322	109 902

En 2023, la médecine du travail a effectué 42 433 examens (année précédente: 38 988), (voir tableau 13), dont 25 089 cas (année précédente: 21 250) ou 60,8 % (année précédente: 54,5 %) dans des audiomobiles de la Suva. Le nombre d'examens a continué de progresser, notamment grâce à la nette augmentation des examens dans les audiomobiles.

La division médecine du travail est responsable de la fixation des valeurs limites d'exposition au poste de travail et les élabore ou les vérifie chaque année. La Suva entretient des échanges réguliers avec les Commissions des valeurs limites d'exposition des pays voisins de l'UE ainsi que des États-Unis. Les valeurs limites d'exposition sont fixées en accord avec la Commission des valeurs limites de Suissepro.

Formation de base et continue des médecins du travail

La division médecine du travail de la Suva est, aux côtés de la Société suisse de médecine du travail, le moteur du maintien et de la promotion des compétences en médecine du travail en Suisse. La Suva emploie 30 médecins du travail sur environ 200 de ces professionnels actifs sur le marché du travail suisse, ce qui fait d'elle le plus grand employeur de cette catégorie de médecins. En outre, la division médecine du travail de la Suva est reconnue comme établissement de formation postgraduée par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) pour l'ensemble de la durée de

la formation postgraduée spécifique. Accrédité par le Département fédéral de l'intérieur, le programme de formation postgraduée en médecine du travail comprend cinq années de formation postgraduée, dont 2,5 années doivent être accomplies en tant que formation postgraduée spécifique en médecine du travail.

En 2023, l'établissement de formation postgraduée de la division médecine du travail de la Suva comptait trois médecins-assistants et cinq médecins Suva déjà titulaires d'un titre de spécialiste d'une autre discipline médicale en formation postgraduée pour l'obtention du titre de spécialiste en médecine du travail. À l'échelle de la Suisse, 33 médecins au total étaient en formation postgraduée dans les neuf établissements de formation. D'après l'enquête annuelle de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), les médecins en formation postgraduée à la Suva apprécient particulièrement la culture d'encadrement.

Les médecins du travail sont des spécialistes de la sécurité au travail (MSST) et sont soumis, en plus de la réglementation pour la formation postgraduée de l'ISFM, à une obligation de formation continue conformément à l'ordonnance sur les qualifications. En 2023, la division médecine du travail de la Suva a de nouveau organisé quatre journées de formation continue au format hybride et avec traduction simultanée (allemand-français) afin de promouvoir le maintien et l'approfondissement des connaissances spécialisées en médecine du travail auprès d'un public de professionnels intéressés par cette thématique.

Tableau 14: examens de médecine du travail réalisés au cours des trois dernières années

Examens selon les art. 71 à 74 OPA	2021	2022	2023
a) Examens d'aptitude	29 526	33 693	37 342
b) Examens à la suite de cas	3 226	3 051	3 172
c) Examens à la suite d'éventuelles lésions tardives (contrôles ultérieurs)	2 662	2 244	1 929
Total	35 414	38 988	42 443

Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter

Toute personne qui souhaite créer ou transformer une entreprise industrielle doit obtenir l'autorisation de l'autorité cantonale, conformément à la loi sur le travail (LTr). Les plans passent également par la Suva. Elle peut ainsi faire valoir auprès des autorités d'approbation, dès la phase de planification, les éventuelles mesures requises pour réduire les dangers au poste de travail. Les propositions désignées expressément comme étant des directives sont reprises comme conditions de l'approbation des plans par les autorités cantonales.

Après le record de l'année précédente, le nombre de soumissions de plans traitées a diminué en 2023, en raison du léger recul de l'activité de construction (voir tableau 15). Toutefois, seule la Suisse alémanique est concernée. Le pourcentage de soumissions de plans provenant de Suisse romande est lui passé de 20% à 25%.

Table 15: Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter

	Total
2021	850
2022	878
2023	824

Procédure d'annonce pour les équipements sous pression

L'ordonnance relative à l'utilisation des équipements sous pression (OUEP) régit le montage, l'utilisation et la maintenance des équipements sous pression. Depuis l'entrée en vigueur de cette ordonnance, les entreprises doivent annoncer par écrit à la Suva leurs équipements sous pression avant leur mise en service. C'est également le cas des bouteilles de gaz sous pression utilisées dans les installations d'extinction fixes. L'obligation d'annoncer s'applique aussi lors de modifications essentielles ou de changement d'emplacement de ceux-ci. Lors de l'inscription dans le registre, le lieu d'installation et les mesures de protection nécessaires sont évalués, et les intervalles d'inspection fixés.

À cet effet, la Suva a mis en place un bureau d'annonce chargé d'apprécier les annonces. En 2023, 1695 annonces d'équipements sous pression ont été effectuées, et 2223 bouteilles de gaz d'extinction sous pression ont également été annoncées. La procédure d'annonce implique également l'échange d'informations entre la Suva et l'Inspection des chaudières de l'Association suisse d'inspection technique (ASIT). Depuis 2017, cette procédure est numérique. Elle s'effectue désormais en ligne via un formulaire de déclaration électronique. L'Inspection des chaudières est l'organisation (organisation spécialisée) chargée des inspections périodiques selon l'art. 85, al. 3 LAA.

Activités, projets et campagnes

Formation de base et complémentaire

Cours de la Suva

La Suva propose un riche programme de cours et de formations (www.suva.ch/cours) à l'intention des spécialistes dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) futurs ou qualifiés, tels que les assistants de sécurité, spécialistes STPS, experts STPS et ingénieurs de sécurité, supérieurs de divers niveaux hiérarchiques, formateurs, fabricants et concepteurs, employeurs et collaborateurs (associations) ainsi que nouveaux collaborateurs des organes d'exécution.

En 2023, neuf diplômes de spécialistes de la sécurité au travail ont été décernés (année précédente: 34): neuf diplômes pour de futurs ingénieurs de sécurité (année précédente: 34) et 0 pour des chargés de sécurité (année précédente: 0). Les derniers cours pour char-

gés de la sécurité CFST se sont terminés en 2021, ce qui explique le recul du nombre de diplômes. La même évolution se dessine pour les ingénieurs de sécurité dont le dernier cours est organisé en 2023/2024 avant sa suppression.

Des collaborateurs de la Suva et des externes sont intervenus comme formateurs ou experts. Au total, 9,5 collaborateurs à plein temps de la Suva (année précédente: 10,1) se sont occupés de l'organisation et de l'enseignement sous la forme de cours et d'exposés pour la CFST. 6,5 personnes travaillent à plein temps dans la division sécurité/santé au travail Lausanne (SR). Outre les organisateurs et responsables de cours de la division sécurité/santé au travail Lausanne (SR), les experts de la division sécurité/santé au travail Lucerne (AL) ont aussi fourni une contribution importante.

Tableau 16: nombre de cours, de journées de cours et de participants

	Cours 2021	Cours 2022	Cours 2023	Journées de cours 2021	Journées de cours 2022	Journées de cours 2023	Partici- pants 2021	Partici- pants 2022	Partici- pants 2023
Cours CFST Ingénieurs de sécurité	3	2	1	30	20	10	40	26	14
Cours CFST Chargés de sécurité	0*	0*	0*	8	0	0	38	0	0
Introduction au droit suisse	4	3	4	13	9	13	69	55	60
Total des cours CFST	7	5	5	51	29	23	147	81	74
Cours Suva Sécurité au travail	29	26	25	174	156	150	541	486	479
Cours Suva pour responsables des programmes d'occupation	4	2	–	8	4	–	54	25	–
Cours de méthodologie Suva	4	6	5	6	12	10	65	85	77
Cours spécialisés Suva	60	55	44	87	71	64	955	939	759
Total des cours Suva et CFST	104	94	79	326	272	247	1762	1616	1389

*Le dernier cours ELF B a démarré en 2020 et s'est achevé en 2021.

Réseau de formation

Dans le cadre du réseau de formation «Prévention» de la Suva, des organismes de conseil et de formation privés proposent des cours de base sur le thème «Sécurité au travail et protection de la santé». La Suva soutient et conseille les partenaires du réseau de formation dans l'organisation de ces cours de base. La définition et la publication des compétences indicatives des personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO STPS) par la commission spécialisée 22 de la CFST ont accru les exigences envers ces cours de base. La Suva a par conséquent révisé sa stratégie d'accompagnement du réseau de formation et renforcé son soutien en l'orientant davantage sur les compétences. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie a débuté en milieu d'année 2023.

En 2023, 195 cours de base «Connaissances de base en sécurité au travail et protection de la santé» ont été dispensés (année précédente: 157), avec au total 2139 participants (année précédente: 2073). Les activités ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui constitue une évolution encourageante. Depuis sa création, le réseau de formation a permis de former plus de 20 000 personnes. Informations détaillées et dates: www.suva.ch/cours.

Exposés, cours

En 2023, de nombreux cours ont été organisés en dehors du programme. Les collaborateurs des secteurs spécialisés ont assuré des cours et des présentations spécifiques à destination des hautes écoles, entreprises et associations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que de tous les milieux intéressés, afin de répondre à la demande et aux besoins spécifiques d'entreprises ou d'associations. Les secteurs bâtiment et génie civil, industrie, arts et métiers et sécurité intégrée ont été particulièrement actifs.

Les collaborateurs de presque l'ensemble des secteurs ont également assuré une grande quantité d'exposés devant un public nombreux. Les fluctuations importantes du nombre de participants sont dues au nombre d'exposés d'une part et, d'autre part, à la très grande disparité numérique de l'auditoire ainsi qu'au respect des règles de distanciation sociale (2021). À cela vient aussi s'ajouter le changement annuel de thèmes et de groupes cibles. Les manifestations et exposés consacrés à la nouvelle ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) se sont poursuivis en 2023. Comme à l'accoutumée, les secteurs ont en outre présenté des exposés sur différents thèmes concernant la sécurité au travail et la protection de la santé. Mis à part la radioprotection, le secteur chimie, physique et ergonomie a principalement abordé la thématique de la protection anti-UV et des travaux exécutés au soleil.

Tableau 17: nombre d'exposés et de participants

	Exposés 2021	Exposés 2022	Exposés 2023	Participants 2021	Participants 2022	Participants 2023
Cours en complément du programme	253	325	381	4 175	6 795	6 648
Exposés	229	289	251	9 241	13 953	13 992
Total	482	614	632	13 416	20 748	20 640

Travail de base

La Suva est sans cesse confrontée à de nouvelles situations ou questions dans les entreprises. Certaines d'entre elles nécessitent une étude plus approfondie et d'être traitées en interne. Ces questions sont discutées au sein des sections, et des réponses, recommandations ou réglementations appropriées sont élaborées. Les spécialistes de la sécurité de la Suva développent en outre les bases pour les publications et informations de la Suva qui seront accessibles sur Internet. Les thématiques ci-après ont notamment nécessité une attention particulière en 2023:

Projet «Numérisation rétroactive des archives de la division médecine du travail»

La division médecine du travail (AM) de la Suva dispose de vastes archives physiques, correspondant à plus de 1000 mètres linéaires de dossiers personnels et de radiographies. Il s'agit de données personnelles sensibles qui, du point de vue de la Suva comme de la recherche, doivent être archivées à long terme. La numérisation rétroactive de ces archives permettra aux médecins et à d'autres collaborateurs de travailler à l'avenir exclusivement avec des dossiers numériques, en accord avec la stratégie de la Suva. Les volumineuses archives papier, qui ne sont plus adaptées à notre époque, seront supprimées et pourront être utilisées autrement. La numérisation des dossiers et des radiographies va permettre d'augmenter la sécurité dans la gestion des documents, d'éviter les pertes de qualité des données et de garantir le respect des dispositions en matière de protection des données. Depuis le début du projet en 2022, plus de 142 000 dossiers (3,94 millions de pages) et 103 000 radiographies ont été scannés. Le projet devrait s'achever fin 2024.

Contrôles CMR

Le radon représente la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac. Les personnes touchées sont aussi les travailleurs dans des installations le plus souvent souterraines ou mal aérées à proximité du sol. En collaboration avec l'Institut fédéral de métrologie (METAS), la Suva a réalisé une série de mesures afin d'analyser la précision des dosimètres à radon lors de missions répétées et de courte durée sur des lieux de travail exposés au radon, comme les installations d'alimentation en eau. Parmi les dosimètres testés de plusieurs fabricants, un seul se situait dans une marge d'erreur de 20%. Sur la base de ces résultats, il est désormais possible de définir les exigences relatives aux dosimètres personnels à radon de manière à pouvoir faire enregistrer le plus rapidement possible par un service officiel de dosimétrie individuelle du radon

les doses des personnes exposées à ce gaz et, le cas échéant, d'adapter les mesures de protection.

Passeport de sécurité numérique

Si l'on compare des activités similaires, les intérimaires sont en proportion plus souvent victimes d'accidents que le personnel permanent. La Suva a par conséquent fait du prêt de personnel un thème phare en matière de prévention. Le projet «Passeport de sécurité numérique» a démarré à cet effet en 2021. Les clients ont été interrogés sur la manière dont un produit devrait être conçu pour fournir une valeur ajoutée attrayante aux entreprises et aux collaborateurs. Basé sur le portail clients mySuva et l'appli mySuva, un projet pilote fonctionnel a ainsi vu le jour mi-2023 et permis de clarifier les besoins des clients dans la pratique. En raison des limites du projet pilote, une campagne clients à grande échelle n'a pas encore été lancée. Actuellement, l'accent est mis sur les fameuses «règles vitales» dans les supports pédagogiques.

En 2024, des fonctions complémentaires et d'autres contenus vont être ajoutés (p. ex. «Web Based Training» ou «e-learning»), puis le produit fera l'objet d'une promotion officielle. Grâce à l'acceptation escomptée du «Passeport de sécurité numérique» et à l'amélioration qui en résultera des connaissances des collaborateurs en matière de STPS, l'objectif est de parvenir à une baisse durable du nombre d'accidents. Le «Passeport de sécurité numérique» est disponible gratuitement: suva.ch/services-en-ligne-prevention ou <https://www.suva.ch/services/pass-de-securite>.

Optimisation du parcours client lors des contrôles du système MSST

Dans le cadre d'un projet CEM, le processus actuel d'un contrôle du système MSST a été analysé avec le concours de nos clients afin de déterminer s'il leur convient bien. Le résultat est que les entreprises ont besoin de davantage de soutien pour préparer ce contrôle. Une vidéo expliquant les principaux contenus d'un contrôle du système va être créée à cet effet. En outre, les entreprises disposeront d'un outil en ligne simple qui leur permettra de procéder à une auto-évaluation en amont d'un tel contrôle. L'analyse a également mis en lumière que les entreprises sont souvent débordées par les multiples mesures à mettre en œuvre après un contrôle du système. Il s'avère plus efficace de convenir avec l'entreprise de mesures moins nombreuses mais adaptées à celle-ci. Bien que cela puisse engendrer une hausse de la fréquence des contrôles, l'organe d'exécution sera ainsi en mesure d'apporter un soutien nettement plus durable à l'entreprise dans le développement de sa culture de la prévention.

Renouvellement du parc d'appareils d'analyse des polluants pour les mesures de l'air ambiant aux postes de travail

En 2023, de nouveaux appareils de mesure ont été achetés et mis en service pour deux méthodes d'analyse importantes: d'une part un diffractomètre à rayons X sur poudre (XRD) pour l'analyse du quartz et, d'autre part, un appareil de spectroscopie de masse à plasma à couplage inductif (ICP-MS) pour déterminer la teneur en métal. Ces nouvelles acquisitions ont été nécessaires non seulement parce que les appareils précédents étaient devenus obsolètes et que leur entretien n'était plus garanti, mais aussi pour être en mesure de continuer de surveiller les valeurs limites, dont certaines ont été considérablement abaissées. Ces deux appareils vont permettre d'améliorer (abaisser) significativement la limite de détection des méthodes de mesure.

Moyens d'information et relations publiques

La division offres de prévention est responsable de la gestion des produits au sens large. Cela comprend la conception, la promotion, le suivi ainsi que le développement continu des campagnes de prévention, thèmes, modules de prévention, publications, films, contenus sur [suva.ch/prevention](https://www.suva.ch/prevention), e-services et applications, événements et salons, etc. La division travaille de manière interdisciplinaire avec les secteurs spécialisés du département, ainsi qu'avec les services communication et informatique de la Suva. Voici des exemples de nouveaux produits et moyens de communication élaborés au cours de l'exercice:

Protégez vos yeux comme les pros

Lancé mi-2023, le nouveau module «Protégez vos yeux comme les pros» est proposé au client avec l'intervention d'un ou d'une spécialiste. Ce parcours interactif attire l'attention des collaborateurs sur la vulnérabilité et la mise en danger de leurs yeux ainsi que sur la nécessité de protéger de manière fiable leur organe de la vision. Axé sur des exercices pratiques et animé par des spécialistes, cet atelier a pour objectif d'encourager un changement durable de comportement de la part des cadres comme des collaborateurs en matière de port de lunettes de protection. Après la séance avec le spécialiste, l'entreprise peut réaliser de façon très simple la variante do it yourself intitulée Activités de rappel relatives «Protégez vos yeux comme les pros». Six actions prêtes à l'emploi permettent au personnel de garder en permanence le thème à l'esprit. Chaque action peut être planifiée séparément et mise en œuvre sur place à l'aide d'un plan d'action.

Tournée UV des chantiers dans toute la Suisse

En 2023, la Suva est repartie en tournée sur le thème de la protection anti-UV et a visité 156 chantiers dans les branches de la construction métallique, en bois et d'échafaudages. Au total, 1700 participants ont été instruits sur les dangers du rayonnement UV et sur la nécessité d'appliquer une protection solaire. Cette année également, la caméra UV a permis de sensibiliser au cancer de la peau. Les travailleurs ont pu essayer divers matériels de protection anti-UV (protège-nuque avec visière, chapeau de soleil avec protège-nuque) et les emporter chez eux. Dans le cadre de la prise de contact pour la tournée UV, 49 modules de prévention ont également pu être proposés aux entreprises. Au total, ce sont 720 entreprises avec lesquelles il a été possible de parler de protection UV et qui, dans le meilleur des cas, ont été motivées à prendre part à la tournée UV.

Gestion des absences

Les absences pour cause d'accident et de maladie engendrent des coûts directs et indirects élevés. L'expérience montre qu'une réinsertion rapide et proactive, notamment grâce à une gestion systématique des absences, permet de réduire le nombre de jours d'absence.

La formation en ligne gestion des absences a été lancée en 2023. Son objectif est d'aider les entreprises à mettre en place une gestion systématique des absences. Les entreprises ont désormais aussi la possibilité d'effectuer une auto-évaluation de leur gestion des absences grâce à un outil en ligne. Elles reçoivent ensuite des conseils et des astuces pour s'améliorer. Qu'est-ce que la gestion des absences et pourquoi des entreprises ou des communes, p. ex., ont-elles décidé de la mettre en œuvre? C'est ce que montrent la vidéo explicative remaniée et la nouvelle vidéo Gestion des absences dans la pratique. Les entreprises sont sans cesse confrontées à des questions juridiques (certificats médicaux, corps médical, etc.). La foire aux questions sur la gestion des absences fournit les réponses aux questions fréquemment posées. Un cours a en outre été élaboré en collaboration avec Swisstaffing spécifiquement pour les entreprises de la branche «Mise à disposition de personnel» (classe 70C).

Services en ligne Prévention

Dans le cadre de la numérisation croissante des processus de travail, la Suva met aussi à la disposition des entreprises des services en ligne pour le travail de prévention, la détermination des dangers et la planification des mesures.

Le portail clients mySuva propose actuellement les services «Mesures», «Listes de contrôle», «Règles vitales sur mesure», «Passeport de sécurité» et «Annoncer des situations dangereuses». Pour que ces fonctionnalités soient accessibles non seulement au bureau mais aussi sur un chantier avec un téléphone mobile, une appli offrant un accès simple aux services et intégrant les fonctions utiles des smartphones (caméra, notifications, authentification biométrique, etc.) a été développée en milieu d'année. La Suva enrichit en permanence ces services en collaboration avec ses clients, et les optimise pour faciliter au maximum le travail de prévention, même sous forme numérique. Des informations détaillées sont consultables sur www.suva.ch/portail-clients.

«Un accident devant le tribunal»

Après Montreux, Zurich, Lucerne et Berne en 2022, cette série d'événements s'est achevée à Lugano en 2023. «Un accident devant le tribunal» a été l'occasion de traiter, durant une journée, l'accident d'un travailleur temporaire sur un chantier au travers d'un scénario réaliste. Qui est responsable? De vrais juges et avocats ont débattu une journée entière sur la base des faits. Le public a pu poser des questions en direct sur place. Cette manifestation très appréciée a une fois de plus interpellé l'auditoire. Bien qu'il soit clair pour tous qu'un tel accident ne devrait jamais se produire, il a été démontré qu'une communication écrite claire entre les trois parties prenantes est d'une importance cruciale. L'entreprise locataire de services comme le bailleur de services et le travailleur temporaire ont dû assumer une partie de la responsabilité. Les jugements sont douloureux pour tous. Un film récapitulatif est disponible en cliquant sur ce [lien](#).

Service en ligne «Prévention en médecine du travail»

Un nouveau service a été mis en ligne dans le cadre du programme de prévention pour le dépistage précoce du cancer cutané non mélanome d'origine professionnelle. Le programme de prévention s'adresse aux personnes de moins de 55 ans présentant un risque élevé de cancer de la peau, qui travaillent régulièrement au soleil. En 2023, l'accent a été mis sur les entreprises des branches JardinSuisse et Enveloppe des édifices, assurées à la Suva. Celles-ci peuvent inscrire leurs collaborateurs au nouveau programme de prévention pour le dépistage précoce du cancer cutané non mélanome d'origine professionnelle. Les travailleurs à risque sont identifiés à l'aide d'une enquête et examinés par un dermatologue.

Campagnes et programmes de prévention

Programme de prévention 2020+

Le «Programme de prévention 2020+» vise à intégrer les règles vitales et les principes de base de la méthode «S-T-O-P» destinés à prévenir les accidents et les maladies dans une prévention axée sur le comportement. La prévention va continuer d'être développée dans tous les domaines en se concentrant sur le comportement humain. Le programme est axé sur la mise en place d'une culture de la prévention dans les entreprises.

Les activités du programme de prévention sont structurées selon des axes thématiques qui ont été décrits dans les rapports annuels de la CFST depuis 2020. Seuls sont présentés ci-après sommairement les principaux projets de ces axes thématiques durant l'année 2023.

Amiante et autres substances nocives

En 2023, les activités se sont concentrées sur la poursuite du développement de l'initiative «Ensemble contre l'amiante». Il s'agissait notamment de renforcer l'information, la sensibilisation et la motivation de toutes les parties prenantes à agir correctement sur les sites contaminés par cette substance avant les travaux de transformation et de déconstruction. L'élément-clé dans ce cadre a été le lancement du site Internet <https://forum-amiante.ch/> qui s'adresse aux maîtres d'ouvrage, aux planificateurs et aux autorités. En outre, les apprentis des branches concernées seront désormais sensibilisés très tôt au thème de l'amiante et se verront remettre les informations les plus importantes ainsi que des guides pratiques. Le thème de l'amiante a pour cela été intégré à la campagne «Apprentissage en toute sécurité». Par ailleurs, le programme de prévention pour spécialistes en désamiantage a été remanié en fonction des exigences actuelles et en tenant compte des atteintes à la santé avant d'être lancé.

Mise à disposition de personnel

L'année dernière, l'introduction de la nouvelle solution par branche Agences de location s'est accompagnée de contrôles renforcés chez les bailleurs de services. Cette solution vise à faciliter la mise en place d'un système de sécurité selon la directive MSST par ces derniers. L'offre de formation standardisée pour les travailleurs temporaires se poursuit et le «Passeport de sécurité numérique pour les travailleurs, les bailleurs de services et les entreprises locataires de

services» a été introduit. Le «Passeport numérique de sécurité» comprend les contenus d'apprentissage et d'instruction pour les employeurs et les travailleurs. Il permet aux utilisateurs d'acquérir et de vérifier facilement les connaissances en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Une fois terminées, les instructions peuvent être documentées sur le «Passeport de sécurité numérique», lequel peut être utilisé au besoin comme justificatif. L'année dernière, les contrôles des postes de travail ont en outre été renforcés dans les entreprises locataires de services. Plus de 3150 ont été effectués et des mesures d'amélioration ont été exigées, le cas échéant, auprès des entreprises locataires de services et des bailleurs de services concernés.

Une vidéo explicative sur le «Passeport de sécurité numérique» peut être visionnée sur la nouvelle page web ([Lien](#)). Une nouvelle page est également dédiée au prêt de personnel ([Lien](#)).

Apprentissage en toute sécurité

La nouvelle campagne sur le thème du rôle d'exemple a été lancée en 2023. Il est important que les supérieurs, les formateurs et les collaborateurs des entreprises soient conscients qu'ils ont un rôle d'exemple à jouer vis-à-vis des apprentis et qu'ils doivent l'assumer. Par ailleurs, le module «Danger Zone» – exercices pédagogiques sur le thème du risque pour les entreprises formatrices – a été remanié, enrichi en exercices et divisé en modules. Les formateurs pourront désormais composer individuellement le recueil d'exercices pédagogiques pour leurs apprentis.

Dans le cadre d'un projet pilote, des exercices physiques propres à un métier ont également été élaborés pour une sélection d'écoles professionnelles et dispensés par les maîtres de sport. L'objectif est de réduire les accidents en cours de sport. Enfin, la campagne a été présentée à de nombreuses occasions, notamment à la journée des formateurs de l'Aargauischer Gewerbeverband (Union des arts et métiers d'Argovie), à la Table Ronde Écoles Professionnelles ou encore au salon des métiers de Zurich.

Règles vitales et Charte

Le nombre de membres de la Charte a connu une évolution positive en 2023. L'offre «Charte sur mesure» a été étendue à une branche supplémentaire: les entreprises de l'horticulture peuvent désormais signer une charte adaptée à leur secteur. Depuis l'automne, la Charte de la sécurité compte plus de 20 000 membres. Swisscom a envoyé un signal clair en signant à nouveau cette dernière. Membre depuis 2017, Swisscom a récemment intégré le thème de la santé dans sa

«Safety and Health Charta». Il s'agit là d'un pas important vers une culture de la prévention globale.

Concernant les activités relatives aux «règles vitales» (RV), l'accent a été mis en 2023 sur le conseil en prévention globale sur les chantiers et dans l'industrie. Pendant une demi-journée, un spécialiste de la Suva a ainsi accompagné, conseillé et épaulé les clients sur les chantiers ou en entreprises, sur les thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé. La réalisation de vidéos pour les ensembles de règles vitales existants s'est achevée. Le lancement du film Règles vitales «Horticulture» est prévu pour 2024. Une refonte du contenu et de la technologie des didacticiels relatifs aux règles vitales a démarré afin de les rendre également accessibles sur les terminaux mobiles. Des principes de base ont été élaborés pour les opérateurs de machines dotés de systèmes de retenue (ceintures de sécurité) et de structures de protection (ROPS/FOPS) afin de pouvoir les informer, l'an prochain, sur les dangers et les conséquences du non-port des systèmes de retenue (ceintures de sécurité) et/ou de la manipulation des structures de protection de machines à conducteur embarqué.

Contraintes physiques excessives

En 2023, l'accent a été mis sur le port de charges sur les chantiers, dans le transport de boissons et dans le secteur de la santé («transfert intelligent»). En concertation avec les partenaires des branches concernées, priorité a été donnée à l'information et la formation en matière de manutention des charges. Dans le même temps, lors des visites d'entreprises, une attention particulière a été portée au transport de charges.

Dans le secteur du transport de boissons, le diable monte-escaliers électrique est destiné à s'imposer comme le moyen auxiliaire pour transporter des charges. Dans ce contexte, la Suva et l'Association suisse pour la formation professionnelle en logistique ASFL SVBL ont lancé une formation qui sera proposée dans les centres de formation de l'Association dès 2024. Pour le thème du «transfert intelligent», un prototype de module de prévention «Parcours de moyens auxiliaires tirés de la valise» a été développé. Ce module permet aux participants de se familiariser de manière ludique avec le matériel léger mis en avant dans la campagne et de le tester. Pour le projet commun OptiBat «Logistique de chantier optimale: transport de charges ménageant le corps», une page web contenant un guide téléchargeable pour la mise en œuvre du projet «Transport de charges ménageant le corps grâce à une logistique de chantier optimale» a été créée. Ce guide montre comment optimiser la collaboration et les processus lors de la planification

et de l'exécution d'un projet de construction afin de réduire les contraintes physiques. Il indique également quels modèles et plans permettent d'y parvenir.

Autres axes prioritaires Maladies professionnelles

Parmi ces axes prioritaires en matière de prévention figurent la protection contre les rayons UV, la protection de la peau contre les produits chimiques ainsi que la manipulation de substances CMR. L'identification, la manipulation correcte et la protection occupent ici une place centrale.

En 2023, plus de 60 000 entreprises ont été informées des contrôles à venir de la Suva concernant **les mesures de protection contre les UV**. Une vidéo explicative a été produite et publiée à cette fin. Toutes les branches comportant des métiers d'extérieur ont été concernées. Par ailleurs, le module de prévention pour les entreprises a été remanié, amélioré et est désormais proposé en huit langues. En 2023, la tournée UV s'est poursuivie: sur les 156 chantiers visités, 1700 participants ont été instruits sur l'application de la protection UV et équipés de matériel de protection. Le temps fort de cet événement a une nouvelle fois été la caméra UV qui montre clairement les lésions cutanées dues au rayonnement UV et l'effet de la crème solaire.

Le thème **protection de la peau** a continué d'être mis en avant dans les branches de la coiffure, de l'industrie des machines et de la construction qui sont en contact fréquent avec de l'eau et utilisent des produits de coiffage, des lubrifiants ou des époxydes. Dans l'ensemble des branches, les mesures se concentrent sur la sensibilisation aux maladies de la peau pour que celles-ci soient reconnues et ne soient pas sous-estimées.

Lors de la campagne sur la protection de la peau 2023, des autocontrôles ont été réalisés sur le thème **coiffure** et des informations spécifiques avec des cadeaux publicitaires ont été produites pour les écoles professionnelles. Les informations relatives à la protection de la peau ont pu être utilisées et distribuées directement par les enseignants pendant le cours. Afin de mettre en lumière les dangers et la manière d'utiliser en toute sécurité les **résines époxy**, des contrôles spécialisés ont été effectués sur les chantiers. Un film d'information a aussi été tourné et mis en ligne sur la page web dédiée de la Suva. Un dépliant et un prospectus sont en outre disponibles sur ce thème. Un dépliant d'information avec un cadeau publicitaire a été produit à destination des apprentis mécaniciens de première année. Il a été distribué par les enseignants pendant le cours. Dans ce cadre, les enseignants ont reçu des informations sur la protection de la peau. Pour l'initiative **«lubrifiants»**, un questionnaire d'autocontrôle a été créé puis envoyé à des entreprises sélectionnées. Par la suite, ces entreprises ont été contrôlées et conseillées sur place dans le cadre d'un contrôle thématique.

Concernant l'identification des **substances CMR**, une campagne d'information a démarré. De nouveaux produits de prévention ont ainsi été spécialement élaborés sur ce thème (film, listes de contrôle, fiche thématique, affichettes et publipostage aux entreprises). En encourageant la responsabilité individuelle, les travailleurs seront capables d'identifier dans l'entreprise leurs substances CMR acquises dans le commerce, de créer une prise de conscience, et d'appliquer les mesures de protection appropriées.

Dans le cadre du programme de prévention 2020+, la Suva poursuivra les axes thématiques prioritaires susmentionnés jusqu'en 2030 et les soumettra à une mesure de l'efficacité tout au long de leur déroulement.

Organisations spécialisées



Liens utiles dans ce chapitre:

- ▶ www.esti.admin.ch
- ▶ www.svsxass.ch
- ▶ www.agriss.ch
- ▶ www.ssig.ch
- ▶ www.svti.ch
- ▶ www.bst-construction.ch

Compétence et organisation

Compétence

Outre la Suva et les organes d'exécution de la loi sur le travail, des organismes appelés organisations spécialisées (cf. art. 51 OPA) supervisent l'application des prescriptions concernant la prévention des accidents du travail dans les entreprises. En application de l'art. 85, al. 3 OPA, la CFST a habilité la Suva à conclure avec six de ces organisations spécialisées des contrats relatifs à l'accomplissement de certaines tâches dans le domaine de la prévention des accidents et des maladies professionnels. Il s'agit en règle générale de tâches exigeant des connaissances particulières et qu'un autre organe ne peut assumer faute de personnel ou de moyens techniques.

Généralités

Les organisations spécialisées sont divisées en inspections techniques et en organes de consultation. Les inspections techniques sont définies comme des organisations spécialisées qui, en relation avec le domaine concerné, disposent des connaissances techniques particulières ainsi que des ressources personnelles et matérielles correspondantes et qui sont en outre économiquement indépendantes et habilitées, si cela est stipulé dans le contrat, à notifier des décisions dans le domaine de la sécurité au travail. Quant aux organes de consultation, ce sont des organisations spécialisées qui disposent certes de connaissances techniques particulières et des ressources personnelles et matérielles correspondantes, mais qui ne satisfont pas, ou en partie seulement, au critère de l'indépendance économique. Electrosuisse, agriss et le Bureau pour la sécurité au travail (BST) sont considérés comme des organes de consultation.

Des contrats ont été conclus avec les organisations spécialisées suivantes:

1. electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information / Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)
2. Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, SSIGE / Inspection technique de l'industrie gazière suisse (ITIGS)
3. Association suisse pour la technique du soudage, ASS / Inspection technique
4. Association suisse d'inspection technique, ASIT / Inspection des chaudières
5. Fondation «agris», issue du Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA / Organe de consultation
6. Société suisse des entrepreneurs / Bureau pour la sécurité au travail (BST)

Les organisations spécialisées sont toutes structurées différemment. Leur organisation et leurs champs d'activité sont adaptés à leurs domaines spécifiques. Les travaux dans le secteur de la prévention des accidents professionnels ne représentent souvent qu'une partie de l'activité de ces organisations, en particulier pour les inspections techniques. Les tableaux et les descriptions succinctes ci-après ne présentent, de ce fait, qu'un caractère général.

Personnel

Le tableau 18 fait apparaître la totalité des unités de personnel des organisations spécialisées (colonnes 1 et 2) ainsi que celles qui sont affectées à des tâches relevant de la LAA (colonnes 3 et 4).

Tableau 18: personnel

	Unités de personnel		Unités de personnel LAA	
	2022	2023	2022	2023
electrosuisse (ESTI)	21,0	20,0	1,5	2,0
SSIGE (ITIGS)	57,0	57,0	9,0	9,0
ASS (Inspection technique)	12,0	12,0	7,0	7,0
ASIT (Inspection des chaudières)	44,0	42,0	1,0	1,0
agris	8,0	8,0	5,8	5,8
BST	14,0	14,0	4,3	4,3

Contrôles

Contrôles en entreprises

Le tableau 19 ci-après est surtout destiné à donner une idée des proportions des activités exercées dans le secteur de la prévention des accidents. Il convient aussi de préciser que, pour certaines organisations, l'inspection d'un appareil spécial ou d'une installation technique est enregistrée dans la statistique comme «visite d'entreprise». Il arrive souvent qu'il y ait plusieurs de ces objets dans une seule et même entreprise. Aucune «comparaison des prestations» entre les diverses organisations et avec les autres organes d'exécution ne peut et ne doit être faite sur cette base.

Autres informations relatives aux activités d'exécution

L'activité principale des organisations spécialisées consiste dans la réalisation des tâches d'exécution dans les entreprises, tâches qui sont récapitulées dans le tableau 19. Elles développent en outre de nombreuses autres activités en vue de la promotion de la sécurité au travail, par exemple sous forme d'élaboration d'un recueil de règles, de publications, de l'organisation de cours et de séminaires, d'information du public, de réponse aux demandes d'information par téléphone, d'expertises, de participations à différents groupes de travail, de conseils aux autorités et d'autres organes d'exécution.

Toutes les organisations publient leurs propres rapports annuels. Pour de plus amples informations sur les activités respectives, nous vous renvoyons à ces rapports. Les personnes intéressées peuvent les consulter sur les sites Internet des organisations ou les demander aux adresses indiquées (voir «Liste des adresses» ci-après).

Tableau 19: activités d'exécution

	Nombre de visites d'entreprises		Nombre d'entreprises visitées		Nombre de lettres de confirmation	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Electrosuisse ¹	0	0	46	41	221	199
SSIGE	143	137	133	129	126	122
ASS	900	900	900	900	864	900
ASIT	9960	10045	5041	5022	28671	27818 ¹
agriss ¹	465	544	465	544	465	544
BST ¹	0	0	1	0	0	0

En vertu des contrats, les organisations spécialisées ne sont pas habilitées à émettre des avertissements selon l'art. 62 OPA et des décisions selon l'art. 64 OPA. Les années précédentes, ce tableau indiquait, pour certaines organisations spécialisées, le nombre de défauts notifiés au lieu des avertissements.

¹ L'ASIT délivre une lettre de confirmation pour chaque équipement sous pression inspecté. Aussi, il est possible que plusieurs lettres de confirmation soient émises à la suite d'une visite d'entreprise.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Ispettorato federale degli impianti a corrente forte ESTI
Inspektorat federal d'installaziuns a current ferm ESTI

Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)

Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf

Tél. 058 595 18 18

info@esti.admin.ch, ► www.esti.admin.ch



Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE)

Inspection technique de l'industrie gazière suisse (ITIGS)
Grütlistrasse 44, 8027 Zurich

Tél. 044 288 33 33

info@svgw.ch, ► www.ssige.ch



Association suisse pour la technique du soudage (ASS)

Inspection ASS
St. Alban-Rheinweg 222, 4052 Bâle

Tél. 061 317 84 84

info@svs.ch, ► www.svsxass.ch



Association suisse d'inspection technique ASIT

Inspection des chaudières
Richtstrasse 15, 8304 Wallisellen

Tél. 044 877 63 11

info@svti.ch, ► www.svti.ch



agriss

Picardiestrasse 3, 5040 Schöftland

Tél. 062 739 50 40

info@agriss.ch, ► www.agriss.ch



Société suisse des entrepreneurs (SSE)

Bureau pour la sécurité au travail (BST)
Weinbergstrasse 49, case postale, 8006 Zurich

Tél. 058 360 76 66

conseils@bst-construction.ch, ► www.bst-construction.ch

Rapport annuel 2023

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST

Alpenquai 28b, 6005 Lucerne

Tél. 041 419 59 59

ekas@ekas.ch, ► www.cfst.ch

D'autres exemplaires du rapport
annuel peuvent être commandés par
téléphone au 041 419 58 51 ou
téléchargés à l'adresse ► www.cfst.ch/rapportannuel

Référence: CFST/JB23.F

Le rapport annuel est également disponible en
allemand et en italien. Reproduction autorisée
avec mention de la source.

